

CEMO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



CEMO Asbl

Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles

T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69

cemo@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be



Centre d'Éducation en Milieu Ouvert

Table des matières

Avant-propos.....	p.5
I. Le CEMO - Présentation.....	p.7
Le CEMO en quelques chiffres.....	p.12
II. Service Jeunesse CPAS.....	p.14
III. Aide individuelle.....	p.17
IV. Les actions collectives et communautaires.....	p.27
L'année 2018 en action.....	p.28
AMOrce.....	p.30
Ateliers parents.....	p.32
40 ans du CEMO	p.34
Contrat de quartier.....	p.36
Diagnostic social des AMO.....	p.42
HLM - Hors les murs.....	p.45
Le KAP - Kot Autonome Provisoire.....	p.48
La rentrée... faut y penser.....	p.56
Parcours diversité.....	p.58
Recherche action - Participation à la recherche action «Autonomie et logement.....	
des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse».....	p.59
V. Travail en réseau.....	p.60
Collectif des AMO Bruxelloises.....	p.60
Groupes de la Coordination sociale.....	p.61
Groupe intersectoriel «Jeunes en errance».....	p.63
Participation jeunesse - «Vers une politique locale de la jeunesse plus participative».....	p.64
Perspectives et conclusions.....	p.65
Glossaire.....	p.67

Avant-propos

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

Pour cette année 2018, nous avons travaillé à une rédaction de notre rapport d'activités afin de la rendre plus concise et mettre davantage en évidence ce qui nous semblait essentiel.

Nous avons souhaité insister sur certaines informations, certaines données chiffrées qui rendent compte rapidement d'une réalité, celle de nos actions. Afin d'accompagner ce choix rédactionnel, nous avons également changé de format. Cependant, si vous souhaitez en savoir un peu plus sur nos activités de 2018, nous avons placé à votre disposition sur notre site internet¹ un ensemble de dossiers complémentaires spécifiques à 2018. Vous y trouverez, par exemple, un rapport d'activités plus complet concernant notre dispositif KAP – Kot Autonome Provisoire – ou sur nos actions HLM – Hors Les Murs. Vous y trouverez également des annexes statistiques plus détaillées.

Outre ces compléments d'informations spécifiques à certaines actions ou certains projets de 2018, vous y trouverez des informations complémentaires sur l'organisation du service et sur nos missions.

2018 fut une année très dense pour notre service, comme vous pourrez le découvrir dans les pages qui suivent, mais également pour tout un secteur : celui de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'entrée en application du DÉCRET DU 18 JANVIER 2018 PORTANT LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. Ce dernier apporte de nombreux changements dont une réelle place accordée à la prévention, champ d'activité d'un service AMO tel que le CEMO. Cette reconnaissance s'accompagne d'une série d'évolutions comme la possibilité de travailler avec les jeunes de plus de 18 ans et jusqu'à leurs 22 ans. Ce changement rencontre nos pratiques au sein du CEMO car outre le dispositif KAP qui cible les 16-25 ans, le passage à la majorité et l'accompagnement des jeunes adultes souvent « laissés pour compte » de l'aide à la jeunesse étaient une réelle préoccupation pour nous.

Mais, 2018, c'était aussi l'année des élections communales. En tant que Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous avons connu un changement au niveau de l'échiquier politique local : place à une nouvelle Présidente de CPAS, de nouveaux conseillers de l'Action Sociale, ainsi qu'à de nouveaux échevins au niveau communal.

Le CEMO a également fêté ses 40 ans cette année ! A cette occasion, nous avons organisé un événement spécialement destiné aux jeunes et aux familles, ainsi qu'à nos partenaires. Cela a donné lieu à une réflexion en équipe sur l'histoire du CEMO, sur ses origines, ses valeurs, sur ce qui a façonné le service que nous sommes aujourd'hui. Ces rappels nous ont permis de porter un regard encore plus averti sur l'avenir, sur l'intégration des nouvelles technologies dans notre travail au quotidien, sur notre rapport aux réseaux sociaux et aux nouvelles difficultés que rencontrent les jeunes et les familles qui nous sollicitent.

En 2018, nous avons relevé un certain nombre de défis. Toutefois, nous savons que l'avenir reste malgré tout très sombre. Bon nombre de mesures « antisociales » poursuivent la lente – mais certaine – dégradation des conditions de vie d'un nombre toujours plus important de jeunes, de familles et parfois de très jeunes enfants. Le « management » des métiers du social et de l'aide aux personnes qui veut tendre vers plus de résultats réduit

¹ www.cemoasbl.be

insidieusement l'importance qu'il faut accorder à la relation. Le contrôle sécuritaire attaque violemment les droits de chacun, et le secret professionnel, pourtant nécessaire à la création d'un lien de confiance, ne cesse d'être « détricoté ».

Le CEMO, en phase avec le CPAS de Saint-Gilles, s'est toujours positionné pour une défense des droits des jeunes et des familles, pour une aide la plus globale et adéquate possible, pour une meilleure accessibilité de cette aide, pour la défense de dispositifs tournés vers l'individu et pour des actes engagés nécessitant parfois de se mettre en marge de certaines directives.

Olivier Gatti,
Directeur

I. Le CEMO

Mais c'est quoi au juste, le CEMO ? Le CEMO, c'est une AMO

Le CEMO est un service d'Action en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le nouveau décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse qui en définit le cadre légal.

L'aide apportée par les AMO tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

L'objectif d'une AMO est d'aider les jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...) à s'épanouir dans leur vie de tous les jours en leur apportant une aide individuelle, en soutenant leurs projets et en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Le CEMO est également le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles.

Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CEMO a été créé en 1978 par le CPAS de Saint-Gilles.

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

Le CEMO, c'est une équipe hypermotivée !

En 2018, notre équipe se composait de 15 personnes (13 ETP) avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO dans le cadre de l'AMO.

Ensemble, nous formons une seule et même équipe et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre « secteur », nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

Au niveau de notre service, l'équipe a connu beaucoup de changements qui s'étaleront encore sur l'année 2019. Même si ces changements sont pour la plupart la conséquence d'heureux événements, c'est tout de même quatre collègues qui ont été en congé de maternité en même temps. Toute l'équipe étant mobilisée à différents niveaux au quotidien, c'est une charge de travail qui s'est ajoutée afin d'assurer les « intérim » et ensuite de former et d'accompagner les nouveaux collègues.

En 2018, l'équipe était constituée comme suit :

Olivier GATTI est directeur de l'AMO, 0,5 ETP et est responsable du Service Jeunesse du CPAS, 0,5 ETP.

Amal FAWZI est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP. Amal a bénéficié en 2018 d'une réduction de travail à 0,2 ETP de juin à août.

Amina MAALLAM est assistante administrative au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Ana Clara RODRIGUES FARIA, 1 ETP, est engagée au CEMO dans le cadre d'une convention premier emploi (Rosetta) pour une durée d'un an. Elle assure essentiellement la mission d'accueil au sein du service ainsi qu'une mission de renfort pour les actions HLM.

Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP. Céline bénéficie d'un écartement prophylactique dans

le cadre de sa grossesse. Elle est remplacée par Coralie GERARD.

Gaëtan MASSON est éducateur au CEMO, 0,5 ETP pour le projet KAP et 0,5 ETP principalement pour les actions HLM.

Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, 1 ETP. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidié pour une année par l'Aide à la jeunesse grâce au soutien du Ministre Rachid Madrane - Ministre de l'Aide à la Jeunesse - à notre projet KAP.

Marie-Aline HACKEN est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Marie FERDINAND est assistante en psychologie au CEMO, 1 ETP. Marie bénéficie d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle a été remplacée par Manon KINKIN et ensuite par Anabelle BAUDOUX.

Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP. Meriem bénéficie d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle est remplacée par Morgane UGEUX.

Mikel MILAZZO est assistant social au CEMO, 1 ETP. Mikel est engagé via une convention ACS. Il travaille essentiellement sur le projet HLM.

Paloma CASTRO est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP. Paloma a bénéficié en 2018 d'une réduction de travail à 0,2 ETP.

Paulina HERNANDEZ est éducatrice au CEMO, 1 ETP. Paulina bénéficie d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle est remplacée par Violette JACOBS.

Sébastien GODART est éducateur au CEMO et plus particulièrement chargé du projet KAP, 1 ETP. Sébastien bénéficie d'un congé parental 0,2 ETP depuis le mois d'avril 2018.

Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, 0,5 ETP.

L'assemblée générale & le conseil d'administration

Voici la composition de l'assemblée générale (AG) et du conseil d'administration (CA) de l'asbl :

Philippe DELFOSSE, Président

Jean SPINETTE, Trésorier

Michaël GOETYNCK, Administrateur

Claire KAGAN, Administratrice

Yasmina NEKHOUL, Administratrice

Cécile CHENEVIÈRE, Membre AG

Francis de LAVELEYE, Membre AG

Olivier KOEUNE, Membre AG

Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

Côté CPAS de Saint-Gilles

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, le Président est Jean SPINETTE et le Secrétaire est Mathieu ROPER. Notons qu'il y aura un changement de présidence au CPAS de Saint-Gilles suite aux élections communales ; Madame Myriem AMRANI succèdera à Monsieur SPINETTE.

Différents organes assurent également le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent. Pour plus de renseignements concernant le CPAS de Saint-Gilles, n'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS : www.cpas1060.be .

Les temps forts de l'équipe tout au long de l'année

La réunion d'équipe

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine, les jeudis matins, pour la réunion d'équipe heb-

domadaire. Nous alternons d'une semaine à l'autre : une semaine sur deux, nous débutons la réunion par les nouvelles demandes, ainsi que l'évocation de l'une ou l'autre situation individuelle qui pose question. La deuxième partie de réunion contient le contenu plus organisationnel et institutionnel. Nous terminons la réunion à midi et de 12h à 13h, les membres de l'équipe peuvent prendre ce temps pour aborder un projet plus en profondeur (équipe AMORce, équipe CPAS...) en plus petits groupes. La semaine suivante, les deux parties sont inversées pour se garantir des moments de discussion et de réflexion plus important autour de nos suivis individuels.

Nous recevons aussi occasionnellement un invité, intervenant ou service, soit à notre demande, soit à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

Supervision

Nous bénéficions d'une supervision d'équipe à raison d'une réunion tous les deux mois avec Isabelle Dubois via le service RTA, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Nous avons débuté le travail avec elle en avril. Notre supervision ayant été assurée par M. Preud'Homme durant de nombreuses années, l'équipe était en demande de pouvoir changer d'intervenant pour approfondir notre réflexion sur les projets de l'équipe, se pencher davantage sur la dynamique de projets... C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder tant des situations individuelles que des projets et actions en cours.

Mise au vert

Parallèlement à ces moments de réunion, nous sommes partis en mise au vert pendant deux jours pour pouvoir travailler certains points. Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit également pour une ou plusieurs matinées pédagogiques. Celles-ci sont l'occasion de prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique professionnelle quotidienne et d'en faire l'analyse et la critique. L'objectif étant de faire évoluer celle-ci ; d'améliorer certaines procédures, d'approfondir certaines thématiques, d'identifier des problématiques émergentes, etc.

En 2018, nous sommes partis dans la région des Lacs de l'Eau d'Heure, à Froidchapelle les 19 et 20 avril 2018. Cela nous a permis de nous pencher plus particulièrement sur les constats transversaux à nos différentes actions en travaillant avec notre superviseuse Isabelle Dubois. Nous avons comme chaque année tenu notre conseil pédagogique. Cela a également été un moment convivial et de cohésion d'équipe.

Bilans de situations

Comme chaque année, nous avons réalisé ce que nous appelons nos « bilans de situations » : chaque membre de l'équipe est amené à passer en revue l'ensemble de ses suivis en cours et nous y questionnons l'ensemble de la prise en charge : type de demande, envoyeur, travail réalisé, difficultés rencontrées, travail en réseau, réalisation des objectifs, relais et fin de l'accompagnement. Nous avons pris plusieurs matinées au cours de l'année pour ce faire et nous permettre de questionner le travail en cours et ses perspectives.





CENTRE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT



Centre d'Education en Milieu Ouvert

- Service d'Aide en Milieu Ouvert agréé dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse
- Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles
- Pour les jeunes et leurs familles
- Accompagnement individuel, projets collectifs et communautaires

- Espace d'écoute : sans jugement, confidentialité
- Aide sur base volontaire, hors de tout mandat
- Orientation, recherche d'activité, démarches administratives
- Accompagnement : entretien familial, mise en autonomie
- Aide financière en faveur des enfants (Service Jeunesse CPAS)
- Gratuité du service



Que fait le CEMO ?



Service Jeunesse CPAS de Saint-Gilles

Les projets que nous développons sont très variés. Cela peut venir de la demande d'un ou plusieurs...





Le CEMO en quelques chiffres



1111 dossiers ouverts dont **344** dossiers d'accompagnement individuel global



Le Service Jeunesse du CPAS a géré **737** dossiers de demande d'aide sociale



En moyenne, c'est **313 demandes** gérées mensuellement



54 % de garçons



46 % de filles



87,8 % de Saint-Gillois



49,8 % ont la nationalité belge



87 % des jeunes aidés vivent en famille
dont



45,5 % vivent dans
une famille mono-
parentale « mère »



33,8 % avec le
couple parental



67,8 % des jeunes que nous avons aidés
vivent dans un milieu familial où il n'y a pas
de revenu du travail (RIS, chômage, mu-
tuelle) et **7,7 % vivent sans ressource**



10 % ont connu un regroupement familial



Nos principaux envoyeurs sont le
CPAS de Saint-Gilles, les familiaers, les
écoles et l'Aide à la Jeunesse



Nous avons accompagné **11 MENA**
et près de 50 jeunes en errance



Plus d'une dizaine de groupes de tra-
vail dans lesquels nous nous sommes
investis à des degrés divers



Nous avons géré 109 demandes KAP et hé-
bergé **20 jeunes** au sein de notre dispositif



Près d'une dizaine de projets de dif-
férentes ampleurs et qui ont géné-
ré de très nombreuses actions.

II. Le Service Jeunesse CPAS

Le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, c'est 6,5 travailleurs psychosociaux et administratifs. En 2018, c'est 940 jeunes qui ont bénéficié d'une aide sociale, soit 501 familles.

Le CEMO, c'est un partenariat intégré entre le CPAS et l'AMO

Le personnel CPAS de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles qui travaille en « partenariat intégré » avec l'équipe AMO. De nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de l'équipe sans distinction, mais certaines d'entre elles relèvent parfois de l'un et pas de l'autre. Le CEMO est ainsi composé de l'équipe du Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, de l'équipe de l'AMO et de quelques personnes pouvant être engagées via un subside particulier, souvent suite à un appel à projet ou à une action spécifique portée par le service.

La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois est uniquement assumée par le personnel CPAS du CEMO. Cette « porte d'entrée » vers notre service constitue un réel canal d'accès qui peut déboucher vers une offre de service plus large et la mise en place éventuelle d'un accompagnement psycho-social plus global.

Le CPAS de Saint-Gilles a créé le CEMO en

1978: une logique d'intervention visionnaire et engagée avant le décret instituant l'Aide à la Jeunesse de 1991 et avant la création des services AMO !

Cette particularité montre bien l'intérêt de cette complémentarité entre aide générale et aide spécialisée. Bien que certaines spécificités existent et que la mise en œuvre de l'aide dans des cadres différents peut parfois être complexe, cela permet une aide globale et complémentaire au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. Cela nous « oblige » également à être créatifs et souples dans nos accompagnements, mais aussi à questionner les pratiques et à les faire évoluer, tant du côté CPAS que de celui de l'AMO.

Une mise en commun de moyens pour une offre de service la plus globale et la plus complète destinée aux jeunes et aux familles

Les demandes d'aides sociales que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscriptions à des clubs sportifs, stages de vacances... Nous accueillons depuis 2010 toutes les demandes d'aide pour les enfants saint-gillois. Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émargeant du CPAS, mais aussi de personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS...) qui

peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. C'est le cas également des personnes en situation de séjour illégal pour lesquelles les aides au bénéfice des enfants sont octroyées par le CPAS. De ce fait, les demandes se font plus nombreuses notamment en raison de la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

A titre d'exemple, il est d'ailleurs important de souligner qu'en ce qui concerne l'aide apportée aux personnes les plus démunies, le CPAS et l'AMO s'unissent de façon tout à fait complémentaire en développant des aides sociales individuelles au bénéfice des jeunes, un soutien et un accompagnement individuel dans les difficultés et dans les démarches à entreprendre. Nous mettons également en place des actions collectives et communautaires, comme les « Ateliers Parents » ou encore les actions de sensibilisation développées dans le cadre du GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention pour la lutte contre la Précarité Infantile).

Une articulation entre aide sociale générale et aide spécialisée

Durant cette année 2018, nous confirmons le constat que nous éprouvons des difficultés à faire face à l'ampleur des demandes et bien que nous fassions notre maximum pour apporter une aide et un accompagnement aux familles qui nous en font la demande, nous sommes

Extrait de la Loi Organique des CPAS du 8 juillet 1976

Article. 1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Art. 57. §1er. (...) le centre public d'aide sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

§3. Le centre exerce la tutelle ou à tout le moins assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics.

Art. 60. §1er. L'intervention du centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.

§2. Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

§3. Il accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée.

§4. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés. Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par d'autres centres ou services auxquels l'intéressé a déjà fait confiance.

bien obligés de reconnaître qu'il est difficile d'y répondre adéquatement. Nous remarquons que nos accompagnements sont souvent plus limités, tant dans le temps que dans le spectre des problématiques de la famille. Le risque est donc grand de tomber dans la dérive du « au suivant » et de ne pas suffisamment investir dans le lien avec les jeunes et les familles.

Dans notre pratique, l'équipe du Service Jeunesse du CPAS qui reçoit les demandes d'aide financière est amenée à ouvrir un dossier lorsque la demande va au-delà de l'aspect uniquement pécuniaire. Les familles rencontrées sont en effet souvent dans de nombreuses difficultés qui ne sont pas uniquement financières.

En 2018, nous avons ouvert un dossier pour la gestion des demandes d'aide sociale pour **940 jeunes et enfants** concernant 501 familles.

L'un des objectifs de confier toutes les demandes d'aide financière au CEMO en 2010 était de pouvoir faire connaître le service, pou-

voir proposer à ces familles en difficulté un soutien tant dans leur quotidien que dans leur rapport à leurs enfants, l'éducation, la gestion de leur scolarité... Nous pouvons également émettre l'hypothèse que de nombreuses familles souffrent de difficultés économiques et sociales et demandent une aide spécifiquement pour ces difficultés sans autres types de demandes ou que celles-ci n'émergeront que bien plus tard.

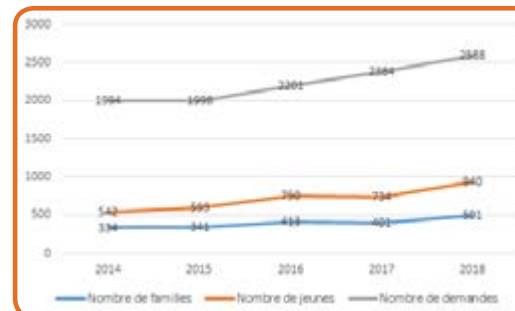
Si nous analysons le nombre de dossiers CPAS gérés par le personnel du CEMO (sur base du programme de gestion des aides du CPAS « New Horizon »), nous remarquons une nette augmentation des chiffres. Il y avait une gestion de 734 dossiers individuels (401 familles) en 2017, ce chiffre est de 940 (501 familles) en 2018. Cela représente 2588 demandes au bénéfice de mineurs, gérées uniquement par l'équipe du Service Jeunesse du CPAS.

Notons que parmi ces jeunes, certains ont

également bénéficié d'un accompagnement individuel.

Evolution du nombre de dossiers "CPAS"

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de familles	334	341	413	401	501
Nombre de jeunes	542	593	750	734	940
Nombre de demandes	1994	1996	2201	2384	2588



Les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, notamment en ce qui concerne la scolarité. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adresse les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants.

Nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe visible de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale. Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique, ou lorsqu'à la permanence, nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement et un soutien. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence.

Durant l'année 2018, l'équipe du Service Jeunesse du CPAS s'est étoffée d'une nouvelle collaboratrice afin d'assumer une grande partie de la gestion administrative des demandes (encodages, courriers, suivis auprès des opérateurs scolaires et autres, etc.). L'équipe est donc passée à 6,5 ETP.

Chaque membre de l'équipe psychosociale du Service Jeunesse du CPAS gère une permanence hebdomadaire orientée uniquement « aide sociale ». Par ce biais, les familles peuvent être

accueillies pour introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de Saint-Gilles.

Participation au Comité Spécial de l'Aide à la jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

En tant que Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous assistons à certains comités spéciaux du CPAS comme celui du service social. Les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer plus particulièrement au CSJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité réunit les conseillers du CPAS, le Président du CPAS, un coordinateur du Service Social et un membre de notre Service Jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de pouvoir défendre et apporter certains éclaircissements par rapport aux dossiers.

Nous travaillons également à l'organisation d'un CSAJ blanc qui a lieu en moyenne une fois par an. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés que rencontrent nos bénéficiaires et faire adopter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite. Cela définit en quelque sorte les lignes de décision de la politique jeunesse de façon globale au sein du CPAS de Saint-Gilles.

Contribution au livret d'information trimestriel édité par le CPAS : les cahiers du CPAS

Nous réalisons régulièrement un ou plusieurs petits articles pour le magazine « Les cahiers du CPAS ». Il s'agit d'un magazine publié sous forme de petite brochure et qui est distribué aux bénéficiaires du CPAS. Ce magazine se re-

trouve dans les salles d'attente des différentes antennes du CPAS notamment. Il y a quatre magazines par an ; un par saison. L'idée est de traiter d'un sujet autour des questions « jeunesse » et d'informer les parents sur différentes thématiques.

Le service social du CPAS, un partenaire direct

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre le service social général du CPAS de Saint-Gilles et le CEMO, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des uns et des autres. Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO, excepté tout ce qui concerne les aides médicales. Nous gérons également toutes les aides concernant les MENA, ainsi que les mineures enceintes ou encore les jeunes qui sont dans un processus de mise en autonomie et qui dépendent du territoire de Saint-Gilles.

Nous rencontrons également régulièrement les nouveaux travailleurs du CPAS afin de leur présenter notre service, nos missions, nos manières de travailler et la manière de collaborer au mieux.

Nous avons réalisé il y a quelques années un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Les réunions des responsables de services du CPAS et les réunions bilatérales avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge possible. De plus, nous constatons dans la pratique qu'au départ de ces demandes d'aides financières, peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.

III. Aide individuelle

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé par le secteur de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1er : « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est fort riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent de nombreux objectifs communs et sont complémentaires.

Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive¹. L'aide générale est assurée au CPAS, alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous doit être tenue informée et concertée lorsque des informations la concernant sont susceptibles d'être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces infos et de ne transmettre que les renseignements indispensables pour débloquer la si-

tuation et s'en tenir à cela ; rappelons que nous sommes tenus au secret professionnel.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et de ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'un responsable du service à mi-temps, de deux psychologues, de trois assistantes en psychologie et depuis 2018, d'une assistante administrative qui assure désormais le travail d'encodage, ainsi que la gestion des factures... La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues s'investit davantage pour offrir aux jeunes et aux familles fréquentant le service un accueil, une écoute et un soutien et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale. L'importance d'une analyse « psy » des problématiques individuelles, familiales et institutionnelles reste essentielle dans les contextes où nous sommes amenés à intervenir.

L'idée est de pouvoir évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement restent présentes, mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué et a aussi développé d'autres formes de soutien. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leurs rapports avec la justice ou les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école... sont autant de situations où nous sommes très sollicités. Les suivis individuels peuvent concerner tout type de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Nous sommes, en effet, un service généraliste.

Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial, pour aider un jeune à la rue ou encore pour une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue et de pouvoir, lorsque la situation s'y prête,

¹ Protocole cadre de collaboration entre les Centres Publics d'Action Sociale et les Conseillers et Directeurs de l'Aide à la Jeunesse réalisé en 2012.

proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir plus loin). Parallèlement aux accompagnements individuels, les membres du Service Jeunesse du CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide sociale et financière pour les enfants de 0 à 18 ans résidant sur Saint-Gilles.

Les permanences, les demandes, les dossiers ouverts

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi (sauf le jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe). Complémentairement aux permanences générales, des plages horaires sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières, gérée par le personnel CPAS uniquement, sous forme de rendez-vous (cinq demi-journées par semaine).

Les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté est de pouvoir être accessible pour les jeunes en dehors des heures scolaires, ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles, c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires de permanence. Des rendez-vous peuvent également être pris en dehors de ces horaires, le soir et le week-end.

Nombre de dossiers ouverts

	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers ouverts	813	1035	999	1111

Nous observons une augmentation du nombre de dossiers ouverts. Nous ouvrons un dossier à partir du moment où la demande ne peut pas

se traiter de manière ponctuelle à l'accueil et que la ou les demandes nécessitent de revoir la personne sur du moyen ou long terme. Cette augmentation peut s'expliquer de différentes manières : la gestion des aides financières traitées par le Service Jeunesse du CPAS constitue évidemment une porte d'entrée à de nouvelles demandes. La demande financière n'est alors qu'un début, et, après offre de service, la personne peut s'adresser à nous pour d'autres problématiques, telles que des difficultés rencontrées à l'école par les enfants, des conflits parents/enfants, une recherche d'activités pour les enfants... Les différents projets qui ont été initiés et qui prennent de plus en plus d'ampleur constituent également une nouvelle vitrine sur le service qui se fait davantage connaître. Dès lors, de nouveaux usagers passent la porte du CEMO, comme les jeunes croisés sur l'espace public lors d'actions menées dans le cadre du projet HLM, des mamans ayant été à une séance du projet Atelier Parent...

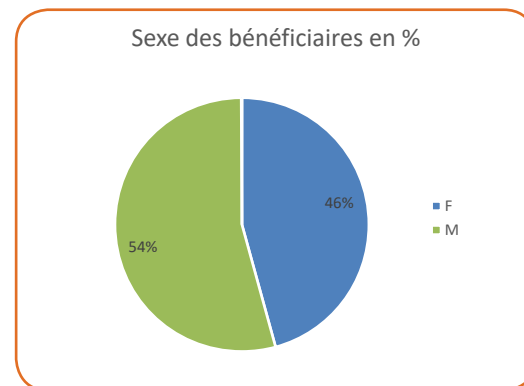
Parmi ces dossiers, il y a une partie qui concerne des suivis qui sont uniquement d'ordre financier, mais il y a toute une partie des suivis qui combinent différents types d'accompagnement : psychologique, social, éducatif...

En 2018, nous avons géré 344 dossiers d'accompagnement individuel global.

Enfin, nous avons des suivis avec des publics plus spécifiques qui nécessitent une prise en charge plus globale, comme, par exemple, les jeunes que nous suivons dans le cadre de notre projet KAP, le suivi des jeunes mineures enceintes ou encore le suivi de MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés). Nous avons suivi **il MENA en 2018**. Ce chiffre est moindre qu'il y a quelques années où nous avons connu une forte affluence de ce type de public. La politique migratoire influe évidemment sur ce phé-

nomène et il semble que la prise en charge des MENA soit davantage prise en compte.

Sexe des bénéficiaires



Bien que, dans les faits, les personnes qui poussent la porte du service soient majoritairement des femmes – essentiellement des mamans –, les demandes concernent davantage des garçons. Ce chiffre s'explique par le fait qu'il s'agisse du public concerné par la demande et pas seulement le sexe des personnes qui s'adressent au service. Une maman peut venir elle-même nous voir, mais le dossier sera ouvert au nom des enfants et il y a une légère majorité masculine.

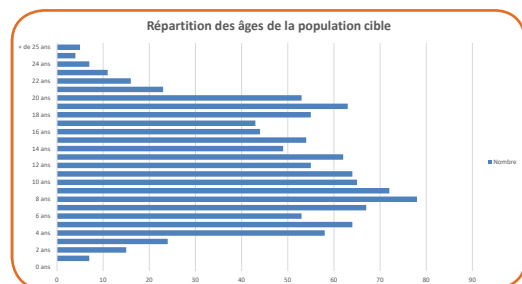
Dossiers avec suivi AAJ

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	978	88,0 %
NSP	51	4,6 %
SPJ	41	3,7 %
SAJ	36	3,2 %
TJ	5	0,5 %
Total	1111	100,0 %

Ce tableau indique que moins de 10 % (7,4 %) de nos dossiers sont des dossiers « Aide à la Jeunesse » (SAJ, SPJ ou TJ). Il y a de moins en

moins de dossiers ouverts par le SAJ notamment. Nous faisons l'hypothèse que le Service d'Aide à la Jeunesse a tendance à relayer prioritairement les personnes vers des services de proximité tels que les AMO avant d'ouvrir un dossier à leur niveau. Le travail de collaboration peut dès lors se mettre en place tout en veillant à respecter le secret professionnel. Nous avons régulièrement des contacts avec les délégués du SAJ ou encore du SPJ, nous pouvons également accompagner des jeunes ou des parents lors des audiences au Tribunal de la Jeunesse lorsque ceux-ci nous en formulent la demande. Notre travail est alors d'accompagner, de soutenir, mais aussi de permettre à notre public de comprendre ce qui se discute lors de ces moments souvent stressants pour eux et source d'incompréhensions.

Age de notre public

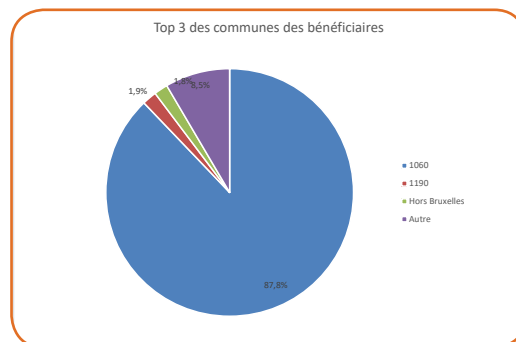


Les personnes aidées au CEMO ont majoritairement entre 8 et 10 ans d'une part et 20 ans d'autre part. Nous travaillons essentiellement avec les parents, majoritairement les mamans qui viennent nous voir quand elles rencontrent des difficultés avec leur(s) enfant(s). Ces difficultés sont la plupart du temps d'ordre scolaire, comportemental ou encore familial.

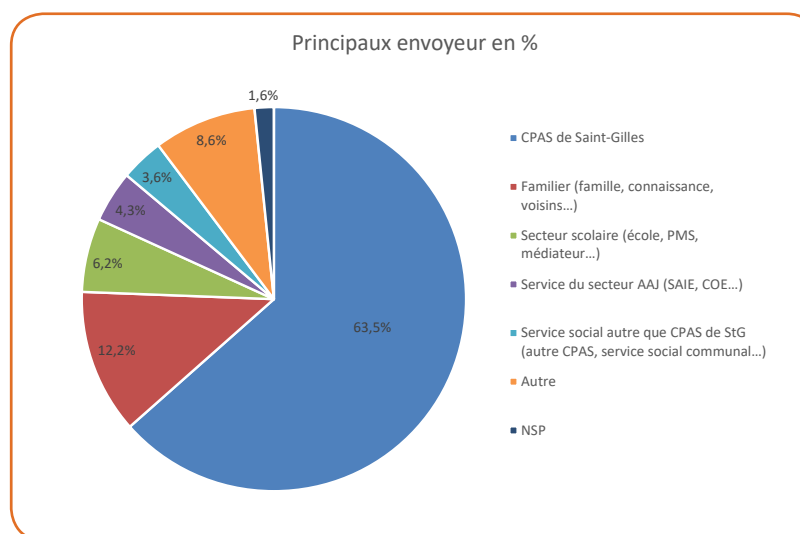
Dans l'autre extrémité, nous travaillons beaucoup avec des jeunes au-delà de leur majorité. Le passage à l'âge adulte est une période de transition difficile à gérer, raison pour laquelle

le CEMO souhaite travailler avec le public des 18-22 ans de manière plus officielle et structurée dans le cadre du nouveau décret de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse. Dans le cadre de plusieurs de nos projets, HLM et KAP essentiellement, nous étions déjà en contact et au travail avec cette tranche de la population.

Communes des bénéficiaires



Le public rencontré au CEMO est essentiellement saint-gillois. Nous travaillons effectivement selon une logique de quartier et de proximité.



Envoyeurs

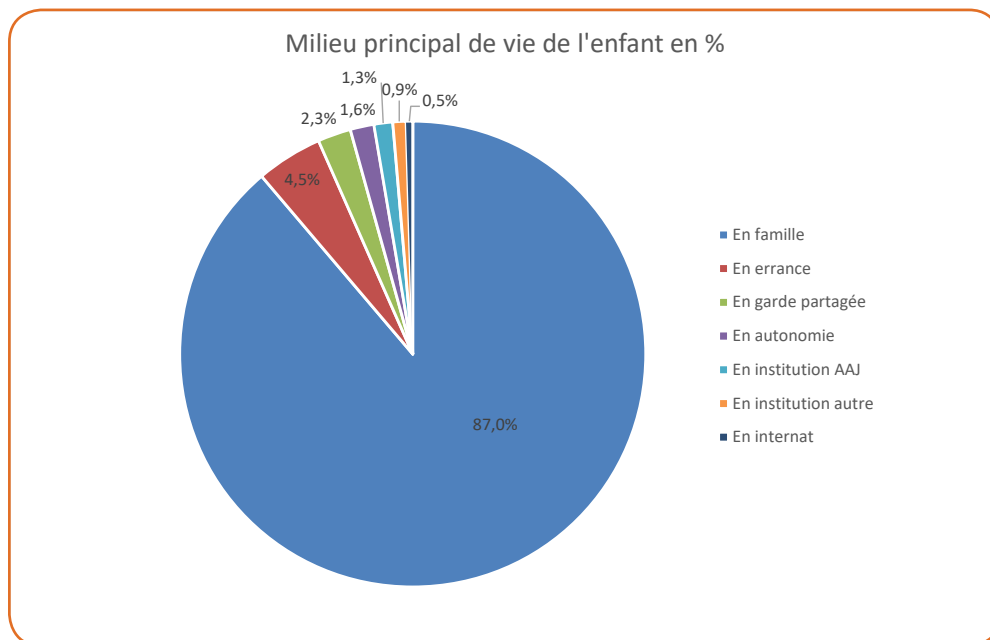
Envoyeur	Nombre	Pourcentage
CPAS de Saint-Gilles	705	63,5 %
Familial (famille, connaissance, voisins...)	135	12,2 %
Autre	96	8,6 %
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	69	6,2 %
Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)	48	4,3 %
Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)	40	3,6 %
NSP	18	1,6 %
Total	1111	100,0 %

Notre principal envoyeur reste le CPAS de Saint-Gilles, comme lors des années précédentes. Cette donnée n'est pas surprenante étant donné qu'une partie de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse de celui-ci. Les assistantes sociales nous orientent ainsi les familles qui ont besoin d'aide pour tout ce qui a trait à une prise en charge financière relative à des frais scolaires et/ou extra-scolaires pour les enfants entre 0 et 18 ans, mais aussi lors de difficultés multiples et diverses, autres qu'économiques. L'orientation vers notre service se fait également par des familiers, voisins... qui nous connaissent, mais aussi par le secteur scolaire (écoles, PMS...) qui connaît bien le CEMO implanté sur Saint-Gilles depuis 40 ans.

Il est dès lors important d'entretenir au mieux ces relations avec nos partenaires avec lesquels nous travaillons régulièrement en collaboration autour de différents suivis individuels.

Milieu principal de vie de l'enfant

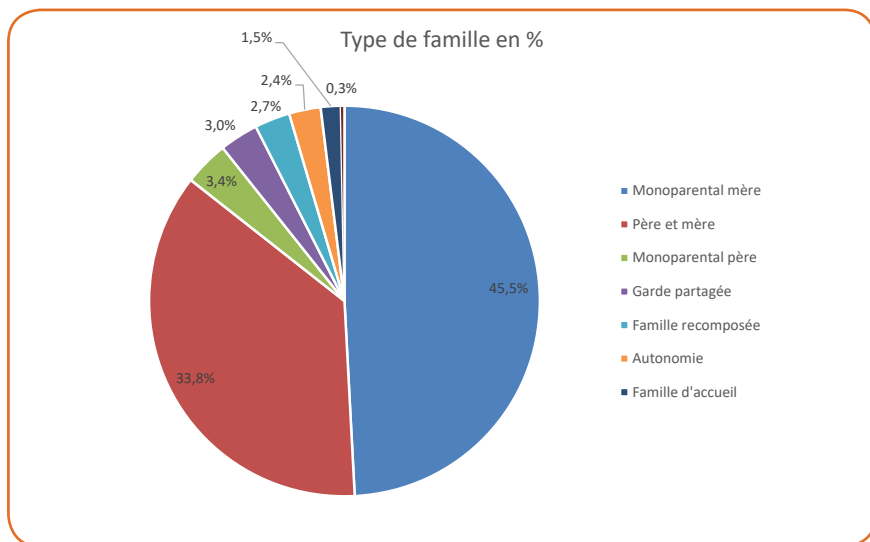
Milieu principal de vie de l'enfant	Nombre	Pourcentage
En famille	967	87,0 %
En errance	50	4,5 %
En garde partagée	25	2,3 %
En autonomie	18	1,6 %
En institution AAJ	14	1,3 %
En institution autre	10	0,9 %
En internat	5	0,5 %
Autre	13	1,2 %
NSP	9	0,8 %
Total	1111	100 %



Les jeunes qui fréquentent notre service vivent en famille dans la majorité des cas (87%). Il y a ensuite près de 5% de notre public constitué par des jeunes en errance. Ces jeunes sont en rupture familiale et se présentent à notre service principalement pour notre projet KAP. Ils sont dans une réflexion et une recherche de solution pour une mise en autonomie, que ce soit via le projet KAP ou dans le secteur privé. Le CEMO peut, en effet, soit proposer au jeune la possibilité d'intégrer un appartement au KAP lorsqu'il entre dans les conditions, soit lui proposer de l'accompagner dans un projet de mise en autonomie dans un appartement privé.

Type de famille

Type de famille	Nombre	Pourcentage
Monoparental mère	506	45,5 %
Père et mère	375	33,8 %
Monoparental père	38	3,4 %
Garde partagée	33	3,0 %
Famille recomposée	30	2,7 %
Autonomie	27	2,4 %
Famille d'accueil	17	1,5 %
Monoparental mère KAP	3	0,3 %
Autre	35	3,2 %
NSP	47	4,2 %
Total	1111	100 %



Près de la moitié des enfants suivis au CEMO vivent dans une famille monoparentale où c'est la maman qui a la garde principale ou exclusive. Il y a des familles où le papa est parti bien avant la naissance, d'autres où les enfants connaissent leur père mais où celui-ci ne participe en rien à leur éducation, ni financièrement, ni affectivement. Ces femmes se retrouvent seules à devoir gérer l'éducation des enfants, le quotidien, le suivi de la scolarité... Etant dans une situation précaire, ces mamans rencontrent de nombreuses difficultés au-delà de l'aspect uniquement matériel. D'autres problèmes peuvent s'ajouter à cela, comme le mal-logement, les difficultés à devoir éduquer les enfants seules...

Un tiers des enfants suivis au CEMO vivent cependant dans des familles où père et mère sont présents. Nous avons néanmoins pu observer que même lorsque le papa est physiquement présent, l'éducation reste dans la majorité des cas « une affaire de femmes ». Nous avons pu constater cela via nos ateliers parents, les suivis au CEMO ou encore lorsque les mamans viennent introduire des demandes d'aide financière. Ces observations nous ont interpellé et

nous ont poussés à nous pencher davantage sur cette problématique dans notre prochain diagnostic social (voir partie « DS pères absents »).

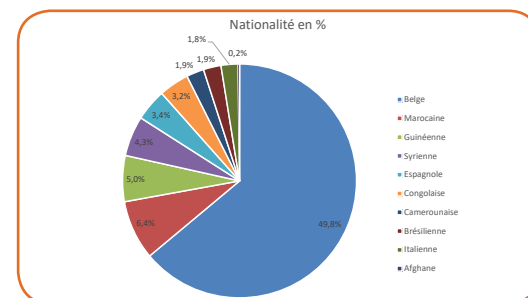
Regroupement familial

10 % de notre public est arrivé en Belgique par une procédure de regroupement familial. Ce chiffre est similaire au chiffre de 2017 (9,7 %). Cet état de fait et nos observations quant aux problèmes que ce processus engendre nous avaient poussés à nous y intéresser de plus près et nous avons édité, en 2017, un ouvrage à ce propos qui s'intitule « L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial. Mythes, procédures et déracinements » (plus d'infos sur notre site internet).

Nous restons cependant très attentifs à ces jeunes qui sont arrivés en Belgique par ce biais-là. Nous avons pu nous rendre compte qu'il fallait porter une attention plus particulière à ces suivis qui doivent se faire d'une manière plus « méta », ces jeunes déracinés devant apprendre tous les codes de la vie ici en Belgique, s'inscrire dans une nouvelle relation avec ce

parent « inconnu », appréhender un nouveau système scolaire...

Nationalité



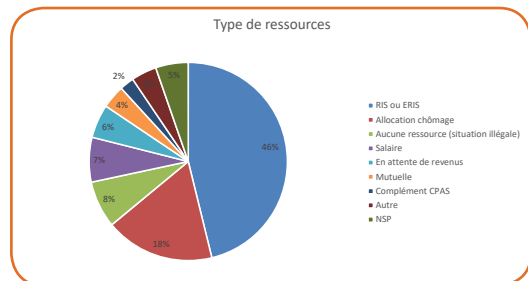
Près de la moitié de notre public est de nationalité belge (49,8 %), mais notons que parmi celui-ci, de nombreuses personnes ont une origine étrangère et que la nationalité belge a été acquise soit durant la génération pour laquelle nous intervenons, soit pour la génération précédente, c'est-à-dire celle des parents qui s'adressent à nous. Vient ensuite la catégorie « Autre » (20 %) qui reprend les personnes pour lesquelles nous n'avons pas cette information ou en raison d'une nationalité peu représentée. En 3ème et 4ème positions, nous retrouvons la nationalité marocaine et la nationalité guinéenne. Cela rejoint nos constats par rapport à la question du regroupement familial. Nous constatons effectivement que de nombreuses situations de regroupement sont issues de Guinée. En général, le parent vient seul et fait venir ses enfants par la suite. Pour le conjoint, les démarches sont plus compliquées car il faut attester d'un revenu suffisant, or, ces mères bénéficient souvent du revenu du CPAS qui ne suffit pas pour ces procédures.

La dernière nationalité la plus représentée est la nationalité syrienne qui était de 5,1 % en 2016, 4,2 % en 2017 et 4,3 % en 2018. Nous avons effectivement connu un accroissement

de demandes pour la population syrienne due à la situation socio-politique. De nombreux syriens étaient arrivés en Belgique et se retrouvaient souvent fort démunis, ne connaissant ni la langue, ni les us et coutumes ou encore toutes les démarches à entreprendre dans ce système qui leur est totalement inconnu.

Dès lors, ils viennent s'adresser à nous pour tous types de demandes (administrative, recherche d'école pour leurs enfants...), mais nous constatons qu'il y en a eu moins ces deux dernières années où les chiffres restent quasi identiques.

Type de ressources



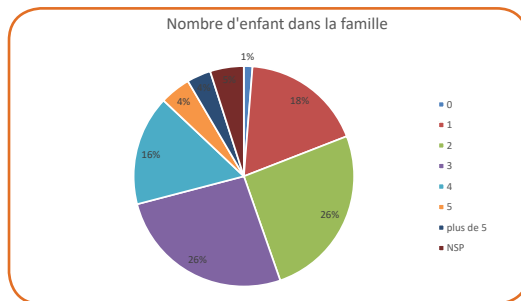
Près de la moitié de notre public (46 %) bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou de son Equivalent (ERIS). Ensuite, on retrouve les personnes qui bénéficient d'un revenu du chômage (20 %).

Apparaissent ensuite, dans le classement, les familles en situation de séjour illégal qui n'ont, elles, aucun revenu. Ces familles ne bénéficient que de l'aide médicale urgente de la part du CPAS, mais, par contre, pour les mineurs, le CPAS ne met pas de conditions de revenus pour l'accès aux aides de type scolaire et/ou extra-scolaire. Les enfants étant en âge d'obligation scolaire, les parents doivent les y inscrire et assumer tous les frais qui y sont afférents. Bien que l'enseignement devrait être gratuit en théorie, nous nous rendons compte que la ré-

alité est toute autre. L'école facture toute une série de services, tels que les frais de garderie, les sorties, les voyages scolaires... qui sont des frais obligatoires. Les parents doivent ainsi se débrouiller pour s'affranchir de cela et viennent, de ce fait, faire appel à nous. Nous faisons remonter tous ces constats notamment dans le groupe de la Coordination Sociale, le GAPPI (voir partie « GAPPI ») et nous essayons d'interpeller par rapport à toutes ces dérives.

Ce groupe se préoccupe de la précarité infantile et met en place des actions et des projets pour faire face et sensibiliser à ces problématiques rencontrées tant par les parents que par les professionnels, dans le domaine scolaire d'une part et associatif d'autre part. Ceux-ci sont régulièrement confrontés à tout ce que la précarité peut engendrer comme conséquences néfastes : absentéisme scolaire, troubles du sommeil, manque de matériel scolaire... et sont souvent démunis face à cela.

Nombre d'enfant(s) dans la famille



Près d'un quart des familles fréquentant le CEMO a 4 enfants ou plus (24,1 %).

Type d'accompagnement individuel au Cemo

Le nombre total de demandes s'élève à 3752 en 2018.

Comme évoqué plus haut, nos dossiers ouverts peuvent concerner des suivis qui sont uniquement d'ordre financier, c'est-à-dire que le parent se rend au CEMO pour introduire une demande d'aide financière pour que le CPAS puisse les aider à prendre en charge des frais scolaires, comme l'achat de matériel scolaire en début d'année, la prise en charge des frais de garderies, voyages scolaires... ou encore des frais extra-scolaires, comme l'inscription annuelle à un sport ou encore à des stages durant les vacances scolaires. Ces demandes constituent 66,36 % des demandes adressées au CEMO (2490 demandes) et sont gérées uniquement par les membres de l'équipe « Service Jeunesse du CPAS ». Dans ces demandes qui sont d'ordre plus « financier », il peut y avoir également d'autres types de demande qui émergent, tel qu'un problème d'ordre familial, une demande d'aide pour rechercher une école...

Type d'accompagnement individuel global au CEMO (Hors aide uniquement financière)	Nombre	Pourcentage
Accompagnement individuel (hors aide financière)	895	70,92 %
Demande ponctuelle	100	7,92 %
Accompagnement individuel (avec aide financière)	267	21,16 %
Total	1262	100,00 %

Le nombre de demandes ponctuelles est de 100 selon les statistiques en 2018 et constitue

près de 3 % des demandes traitées au CEMO. Ce chiffre ne représente pas la réalité de notre pratique : la fréquentation du service a encore augmenté et nous traitons de nombreuses demandes ponctuelles à l'accueil. Ceci dit, celles-ci ne sont pas systématiquement répertoriées par l'équipe dans notre programme d'encodage (faute de temps), ce qui biaise les chiffres. Nous sommes en réflexion par rapport à nos outils et nos programmes pour optimiser toutes ces informations sans pour autant rajouter une charge de travail à l'équipe.

Nous avons géré près de 900 demandes dans le cadre d'un accompagnement en dehors de toute prise en charge financière par le Service Jeunesse du CPAS auxquelles s'ajoutent 267 demandes dans le cadre d'un accompagnement mixte, c'est-à-dire pour lesquels il y a également la gestion d'aides financières.

Thème principal des demandes

Thème principal des demandes	Nombre en 2018	% en 2017	% en 2018
Finances	2557	68,47 %	68,15 %
Autonomie	239	7,32 %	6,37 %
Famille	225	8,90 %	6,00 %
Scolarité	153	4,43 %	4,08 %
Logement	146	3,25 %	3,89 %
Administratif	144	2,82 %	3,84 %
Justice	81	0,89 %	2,16 %
Loisirs	62	1,18 %	1,65 %
Emploi	17	0,36 %	0,45 %
Santé	17	0,55 %	0,45 %
Etrangers	7	0,51 %	0,19 %
Autre	104	1,32 %	2,77 %
Total des demandes	3752	100,00 %	100,00 %

Le thème principal des demandes concerne l'aspect financier. En effet, en tant que Service Jeunesse du CPAS, nous avons à faire à un public fort précarisé et les aides octroyées au bénéfice des mineurs par le CPAS de Saint-Gilles ne sont pas nécessairement conditionnées au statut de séjour des parents ni au type de revenus. Dès lors, tout enfant saint-gillois dont le ou les parents sont dans un état de besoin peut venir introduire des demandes chez nous.

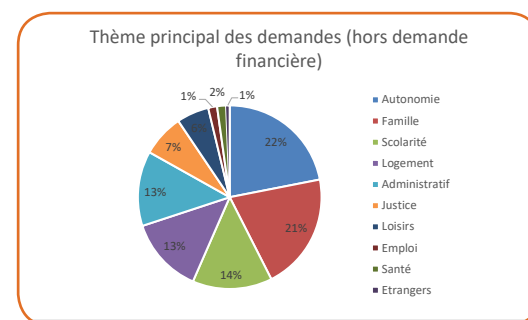
Le thème « autonomie » occupe la 2ème place, via le projet KAP essentiellement. En effet, ce projet qui existe depuis près de 10 ans s'est imposé sur Bruxelles comme une référence dans le processus de mise en autonomie des jeunes.

Enfin, le thème « famille » prend la 3ème place. Une des particularités du CEMO est d'offrir à son public la possibilité d'avoir un soutien familial, une écoute, des conseils et une aide à la résolution des difficultés. La présence de psychologues dans l'équipe permet en effet de proposer à un public plus fragilisé, et qui a parfois plus de mal à passer la porte de services de santé mentale, d'entamer un travail « pré-thérapeutique », d'amorcer une ébauche de suivi que nous pouvons relayer par la suite lorsque nous estimons qu'une prise en charge thérapeutique plus approfondie serait indiquée si le jeune et/ou la famille sont prêts. Nous avons historiquement toujours travaillé avec un public plus « famille » et le CEMO est reconnu dans ce travail par les partenaires du réseau associatif qui nous relaient ce type de situations.

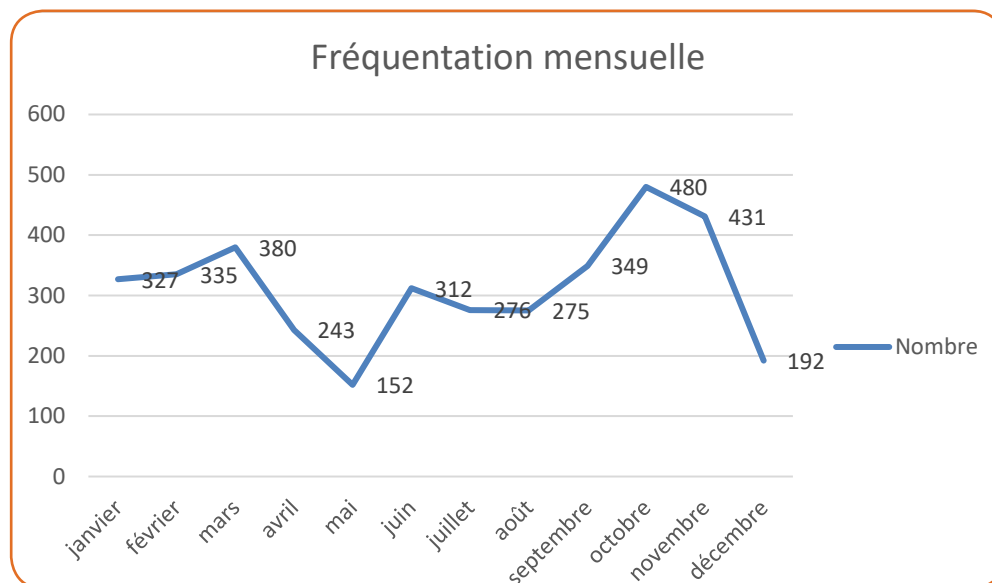
Nous constatons également que les demandes dans les domaines de la justice, l'administratif ou encore l'emploi ont augmenté. Ceci s'explique par le fait que le CEMO se veut être un service très généraliste. Nous accueillons tous type de demande à l'accueil que nous essayons de traiter au mieux. Nous n'avons évidemment pas réponse à tout et nous nous attelons à re-

layer les situations lorsque celles-ci ne sont pas de notre ressort, mais nous portons une attention particulière au fait de faire ce relais dans les meilleures conditions. Nous savons en effet que les personnes subissent souvent de la maltraitance institutionnelle et sont « ballottées » d'un service à l'autre. Dès lors, nous essayons dans la mesure du possible, de les accompagner, ne fût-ce parfois que dans la prise de contact vers d'autres services qui seraient plus adéquats.

Nous sommes également souvent sollicités pour des questions de type scolaire. Nous avons suivi des formations autour du système scolaire belge, nous faisons partie du collectif « La rentrée... faut y penser ! » et nous nous investissons dans cette campagne. Nous sommes ainsi identifiés comme un service pouvant accompagner les jeunes et/ou les familles dans une recherche d'école, un recours à introduire (interne et/ou externe) auprès des autorités compétentes...



Fréquentation du service



Le service a été sollicité par 4736 personnes en 2018, soit par visite physique du service, soit par téléphone, soit par mail ou encore sur l'espace public. Ce nombre était de 4155 en 2017, ce qui constitue une augmentation de près de 600 personnes en un an. Le service est davantage fréquenté pour les demandes d'aide financière qui sont en constante augmentation.

Nous observons deux pics de fréquentation : l'un en mars et l'autre en octobre. Ces moments coïncident avec les périodes lors desquelles la majorité du public vient nous voir pour demander une prise en charge des frais scolaires mensuels. En effet, actuellement, ces demandes doivent être introduites à deux moments de l'année : pour la période de septembre à décembre, puis pour la période de janvier à juin.

Avec les délais d'attente et le nombre toujours croissant de demandes, les personnes viennent nous voir à des moments légèrement décalés (mars et octobre). Ce graphique montre également que notre service est moins fréquenté en

période de vacances scolaires. Les usagers sont généralement moins disponibles et viennent moins nous voir quand ils doivent s'occuper de leurs enfants qui sont à la maison, ce qui explique cette baisse de fréquentation.

Enfin, la période de rentrée scolaire (septembre à novembre) est une période très dense et très intense au CEMO. Il s'agit du moment où de nombreuses personnes viennent nous voir pour des questions de type scolaire, ou sont à la recherche d'activités extra-scolaires pour l'année...

Demandes adressées à l'accueil

Demandes	Nombre	Pourcentage
RDV CEMO	132	2,8 %
RDV CPAS	739	15,6 %
RDV Direction	15	0,3 %
RDV KAP	200	4,2 %
Prendre RDV CEMO	18	0,4 %

Prendre RDV CPAS	467	9,9 %
Nouvelle demande KAP	111	2,3 %
Permanence AMO	1823	38,5 %
Déposer/récupérer documents (Factures & Co)	661	14,0 %
Passer un coup de fil	17	0,4 %
Utiliser PC	24	0,5 %
Discuter	87	1,8 %
Confusion avec le CEMôme	50	1,1 %
Autre	62	1,3 %
Aucune	330	7,0 %
TOTAL	4736	100,0 %

Canal d'accès au service

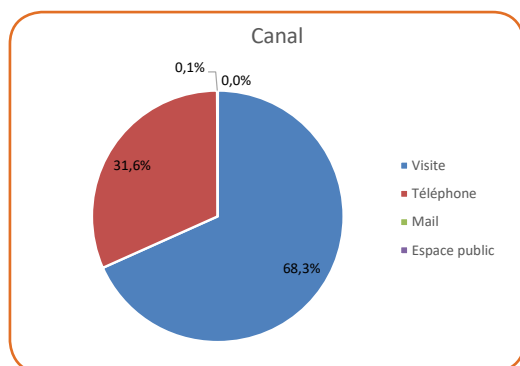
Près de 40 % (38,5 %) du public passe la porte du CEMO pour la permanence AMO. Les demandes peuvent alors soit se traiter de manière ponctuelle à l'accueil, soit nécessiter de prendre davantage le temps et de creuser la demande en plusieurs rendez-vous. Ces situations sont alors présentées en réunion d'équipe, le jeudi. La personne sera, de ce fait, recontactée soit par la personne qui l'a reçue en permanence accueil, soit par un autre collègue, selon la charge de travail ou encore la formation des uns et des autres.

Environ 40 % (15,6 % « RDV CPAS », 9,9 % « prendre RDV CPAS », 14 % « déposer des documents ») de notre public se présente au CEMO pour des questions d'ordre financier. Les personnes viennent, en effet, pour un rendez-vous à la permanence CPAS, ou pour prendre un ren-

dez-vous à cette permanence, ou encore pour déposer des factures et autres documents.

Notons que cette différence de « proportion » par rapport aux dossiers ouverts peut s'expliquer en partie par le fait que certains parents passant la porte du service le feront pour plusieurs enfants (ce qui est souvent le cas pour les demandes d'aide financière) et d'autres, pour un seul enfant. Il peut aussi s'agir d'un jeune venant « pour lui-même ».

6,5 % du public vient solliciter le CEMO pour des informations concernant le projet KAP, ou encore pour des rendez-vous de candidature (voir procédure d'entrée au KAP dans la partie « KAP »).



Le canal d'accès à notre service est essentiellement une visite physique sur place. Nous sommes ouverts du lundi au vendredi et assurons des permanences les matins et les après-midis. Suite au nouveau décret, nous allons également être amenés à ouvrir plusieurs samedis sur l'année afin d'étendre les périodes durant lesquelles le service est accessible à tous. Néanmoins, ce graphique est peu représentatif des personnes que nous voyons sur l'espace public. En effet, la proportion est, dans les faits, beaucoup plus importante, notamment via notre projet HLM, mais ces données ne sont pas restituées ici (voir la partie « HLM »).



IV. Les actions collectives et communautaires

Les actions collectives et communautaires ?

Les actions collectives ou de groupe sont centrées sur la pédagogie du projet permettant de développer une dynamique de solidarité sociale et d'émancipation. Elles sont soutenues par des objectifs socio-éducatifs, laissant au jeune la possibilité de se réapproprier ses choix, de retrouver sa place dans son environnement social. Il s'agit d'actions transitoires, limitées dans le temps. Les actions débutent sur base des demandes ou des besoins constatés sur le terrain et les intervenants sont présents pour soutenir la conceptualisation du projet, sa mise en place et son financement.

Le CEMO offre ainsi un cadre d'intervention permettant de mettre sur pied des projets en vue de la valorisation des jeunes, de leur accès à la culture, de leur apprentissage, etc.

L'action communautaire s'inscrit dans une volonté de changement social. Directement en lien avec des interventions individuelles et collectives, les actions communautaires impliquent de prendre en compte le jeune et le milieu dans lequel il vit. Les projets sont élaborés sur base de constats des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs parents, difficultés en lien avec des problématiques sociétales (l'emploi, le logement, la désaffiliation, etc.).

L'intérêt réside dans la collaboration avec le public ciblé, les intervenants considérant que

les personnes concernées sont les plus à même de réfléchir à des solutions qui les concernent. Ce travail s'effectue également en partenariat avec différentes institutions.

Nous tâchons ainsi de créer des projets qui permettent de catalyser une dynamique de collaboration, d'influer un « sens communautaire » en offrant à ces jeunes et à leurs parents la possibilité de se dire, de se faire entendre et de construire un projet qui leur tiendrait à cœur. Une telle démarche s'ancre dans une volonté d'interpellation et de conscientisation politique par rapport aux réalités vécues sur le terrain.

Gros plan sur quelques

Formations Colloques



Janvier

Formation Média organisée au CEMO et destinée à toute l'équipe

HLM



Février

Carnaval de Saint-Gilles

Rencontre organisée par le Délégué aux droits de l'enfant (DGDE) avec une délégation de Charleroi autour de la thématique des jeunes en errance

Mars

Fête des 40 ans du CEMO organisée à la Maison du Peuple.

Avril

Chasse aux œufs, participation à l'événement organisé par le CPAS de Saint-Gilles au parc Pierre Paulus

AMOrce



Mai

Fête Bethléem

Formation de l'équipe sur le décrochage scolaire et les recours

Contrat de Quartier



Juin

Fête Splash

AG du Contrat de Quartier et projet fresque

actions de l'année 2018

KAP

Juillet

Tournage Golf 48 au KAP Léon



Aout

Projet BD, Ateliers « fanzine »
Journée à Ostende
avec un groupe de jeunes



Octobre

Atelier
parents

Opération CAP 48
Participation au colloque HELHA «Lo-
gement et santé mentale»

Première séance du Café des pa-
rents dans les locaux du PCS

Place aux enfants
Fête d'Halloween



Septembre

Sortie Walibi via l'association Arc-en-Ciel



Novembre

Groupe de
travail

Parcours diversité
Tournoi FIFA

Voyage au Québec dans le cadre du gro-
upe intersectoriel " Jeunes en errance"



Décembre

Match de basket
Evènement organisé à Forest National
pour encourager les joueurs du
Basic Fit Brussels – places of-
fertes par le cabinet Madrane



AMOrce

Le projet **AMOrce** permet d'investir des lieux fréquentés par les jeunes pour favoriser l'accessibilité et la visibilité du CEMO en proposant des animations durant les temps scolaires.

Ces dernières années, l'équipe a principalement animé des groupes d'adolescents de 12 à 18 ans fréquentant des écoles saint-gilloises. Un des buts de ces animations est de pouvoir favoriser l'émergence des demandes individuelles et collectives des jeunes. Nos projets d'animations se construisent et s'adaptent à la spécificité de l'école, de la classe, de la thématique, etc. Nous ne proposons pas des animations « clés sur porte », mais construites et ajustées selon les besoins. Le projet repose donc sur une bonne collaboration avec les élèves et les enseignants.

Durant l'année scolaire 2017-2018, l'équipe AMOrce a réalisé des animations à l'Institut des Filles de Marie et des espaces de parole à l'école Victor Horta.

À Filles de Marie, nous proposons des animations aux élèves de trois classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation pour les élèves Primo-Arrivants). Ces classes sont composées d'élèves récemment arrivés en Belgique qui ne parlent pas ou très peu le français.

Nous avons eu 21 moments de rencontre durant deux heures de cours.

Chaque rencontre a pour objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer autour des questions

d'identité, de confiance en soi, des émotions, de multiculturalité et du vécu de migration. Les outils utilisés sont variés : jeux de coopération, tour de parole, jeux de rôles, collages, peinture, etc.

À Victor Horta, nous proposons aux élèves des espaces de parole en collaboration avec une intervenante du PMS et d'AccroJump (*le projet « Accrojump » vise à renforcer les équipes éducatives dans la prévention du décrochage scolaire, ainsi que la mise en place de partenariats entre l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse, par ex. : cellules de concertations locales, dispositifs internes d'accrochage scolaire...*). Ces animations se déroulent avec les classes « charnières » : classes de transition différenciée, SDO (Spécifique de Différenciation et d'Orientation). Ces dernières sont fortement touchées par la problématique du décrochage scolaire. Ces groupes de parole permettent aux élèves de s'exprimer librement et sans jugement, dans le respect de l'autre. Dans un cadre bienveillant et contenant, ceux-ci sont créés comme un lieu de ressources pour le jeune. Nous soulignons les compétences des élèves et insistons sur la valorisation du jeune. Nous essayons aussi de proposer certains outils pour délier la parole des jeunes en début de séance comme le tapis des émotions.

Pour l'année 2018-2019, nous avons arrêté notre collaboration avec l'école Filles de Marie. Les professeurs ont un nouveau partenariat

avec une asbl qui propose des animations autour de la bande dessinée.

Nous avons continué notre partenariat avec l'école de Victor Horta pour le projet d'espace de parole, mais avec moins de classes. Nous pensions qu'il était préférable de réduire le nombre de classes bénéficiaires et d'augmenter le nombre de séances par classe. Entre septembre et décembre, nous avons pu rencontrer les quatre classes deux fois.

En novembre, une nouvelle collaboration a vu le jour à la demande d'une nouvelle école, le Lycée Intégral Roger Lallemand (LIRL). Cette école secondaire à pédagogie active a ouvert ses portes en septembre 2017 à Saint-Gilles, à la place de l'ancienne école Pierre Paulus. Les professeurs de 2ème générale nous ont sollicité pour mettre en place des animations sur la thématique du respect et de la cohésion de groupe avec les quatre classes. Nous avons élaboré un projet en collaboration avec les professeurs. Nous prévoyons de faire cinq demi-journées d'animation par classe entre janvier et juin 2019.

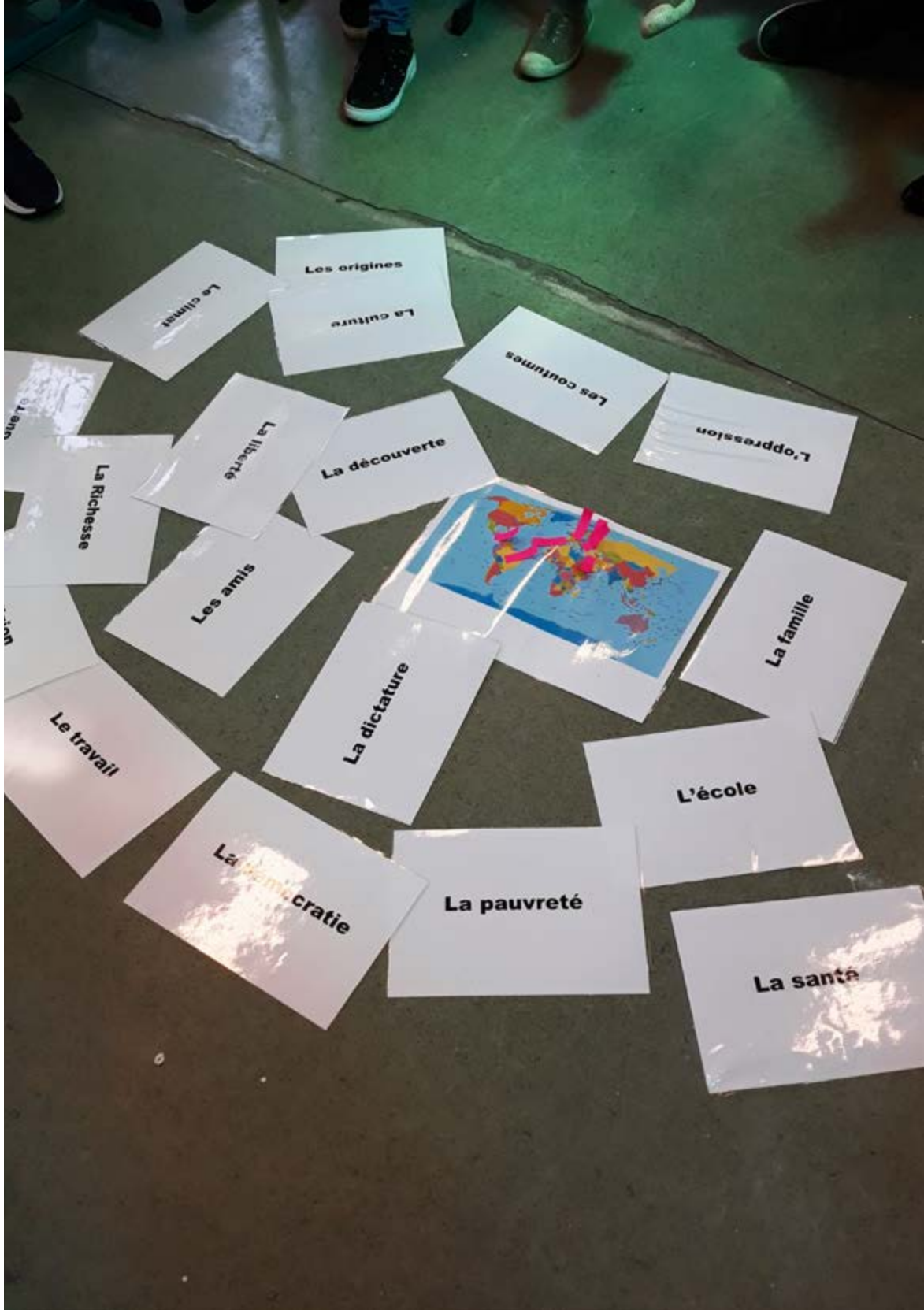
En 2018, c'est près d'une cinquantaine d'animations ou groupes de parole qui ont été menés.

Nous remarquons que la charte établie en 2017-2018 précisant les conditions et engagements mutuels est indispensable pour le bon déroule-

ment des rencontres. Elle permet de clarifier le rôle des professeurs présents durant l'animation et des intervenants du CEMO.

Perspectives

Durant la deuxième partie de l'année scolaire, nous allons continuer les espaces de parole à Victor Horta et les animations avec L'IRL. À la fin de l'année scolaire, nous prendrons le temps d'évaluer avec les professeurs et les intervenants la pertinence de notre présence dans l'école et la poursuite ou non de ces moments de rencontre.



Atelier parents

Les différents acteurs du réseau saint-gillois ont pu se rendre compte dans leur pratique quotidienne que les parents ont un réel besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants. Sur base de ces constats de terrain, mis en évidence par le CEMO ainsi que par des partenaires du réseau associatif (Service culture du CPAS de Saint-Gilles, le Planning familial, l'ONE, le PMS...), le projet d'Ateliers Parents a vu le jour en 2014.

Il s'agit de séances d'échanges entre parents autour de thématiques telles que la scolarité, les limites dans l'éducation, la gestion des écrans, l'EVRAS, l'adolescence, etc. Les Ateliers Parents se veulent être des séances collectives, participatives, où l'on peut se confier librement sur les difficultés en lien avec l'exercice de la parentalité, partager ses expériences, déculpabiliser, briser la solitude et se solidariser. Nous avons décliné ces séances sous différentes formes au fil des années. Nous avons d'abord organisé les ateliers dans les locaux du CPAS, ensuite au sein du CEMôme avec cet avantage que les animateurs présents sur place pouvaient s'occuper des enfants en bas âge non scolarisés. Après réflexion en équipe et évaluation des différentes formules expérimentées, nous avons souhaité rendre le projet plus itinérant et se rendre dans des lieux où des groupes de parents étaient déjà constitués. Nous nous sommes dès lors rendus dans des écoles (Saint-Jean Baptiste de la Salle, Sainte-Marie, école communale Les 4 Saisons, école communale Ulenspiegel). Nous

avons également pu organiser des ateliers au sein de services qui reçoivent quotidiennement du public, tels que des écoles de devoirs (le QUEF- QUartier Et Famille, Hispano-Belga), classe d'alpha pour adultes ou encore Cenforgil (centre de formation pour adultes), et donc animer les ateliers parents avec des parents déjà présents dans ces différents lieux, tels que l'Espace Ressources du CPAS de Saint-Gilles qui est un espace de remobilisation et de resocialisation pour des usagers du CPAS.

Durant l'année 2018, nous avons souhaité continuer à organiser nos ateliers parents sous une forme plus « mobile » et itinérante. Nous avons réitéré l'expérience avec l'Espace Ressources, en poursuivant les séances que nous avions inaugurées en 2017, et avons pu rencontrer deux groupes différents pour y animer quatre séances avec chacun d'eux. Cette année, nous avons fait appel à différents partenaires pour animer des ateliers sur des thématiques plus spécifiques. Nous avons notamment eu l'occasion de collaborer avec l'AMO TCC Accueil qui a animé une séance pour chaque groupe sur la thématique des écrans, ainsi qu'avec le Planning familial de Saint-Gilles pour une séance sur l'EVRAS.

Nous avons également organisé des ateliers au sein d'Hispano-Belga, avec des mamans suivant des cours d'alpha, ainsi qu'à l'école communale Ulenspiegel.

Suite à l'évaluation du projet – que nous faisons à chaque période d'été –, nous avons souhaité, pour la reprise de septembre 2018, diversifier les espaces « habituels » où nous organisons nos ateliers, en privilégiant la nouveauté avec une volonté d'élargir nos horizons et de collaborer avec d'autres acteurs du réseau saint-gillois.

Nous avons proposé alors au PCS (Plan de Cohésion Sociale) de Saint-Gilles, géré par le CAFA asbl, de collaborer dans la mise en place d'Ateliers Parents chez eux. Le PCS a ses locaux sur le Square J. Franck, dans le bas de Saint-Gilles, ainsi qu'un local communautaire où ils organisent des activités régulières avec les habitants du quartier. Au fil du temps, nous avons constaté que nous touchions moins facilement le public résidant dans ce quartier ; c'était l'occasion pour nous d'aller à la rencontre du public de cette zone de Saint-Gilles. Nous avons donc décidé d'y organiser des ateliers parents, en collaboration avec les travailleurs du PCS, que nous avons appelé « Café des parents » pour mettre en évidence le côté convivial, petit déjeuner dans le but d'attirer plus de parents. Par ailleurs, nous avons également repris contact avec l'espace « Entre Parent'aise », lieu d'accueil parent-enfant pour les 0-6 ans. Nous avons tenté de mettre en place un partenariat en 2017, mais leur projet venait de démarrer et devait encore trouver ses marques. Nous avons revu la coordinatrice et avons décidé de programmer deux séances, cette fois en début

de soirée (17h-19h). Les parents étaient amenés à s'inscrire via la page Facebook du service « Entre Parent'aise ». Il s'agissait, pour nous, de bénéficier d'une nouvelle occasion de rencontrer un autre public, moins habitué à fréquenter les AMO et qui donc nous connaissait moins bien.

Parallèlement aux rencontres avec les partenaires et aux séances organisées dans différents lieux, nous avons également participé à une journée de formation sur le thème : « Accompagner la parentalité par le jeu » organisée à Namur par l'AFA (Association pour les Formations à l'Accompagnement). Nous avons pu expérimenter d'autres manières d'animer un groupe autour du thème de la parentalité en utilisant des jeux. Nous nous sommes procurer ceux-ci dans le but de les utiliser en séance d'animation avec nos publics.

Nous avons enfin constitué un répertoire avec les coordonnées des parents rencontrés durant les ateliers afin de pouvoir les recontacter et les informer du planning de nos séances.

Le soutien à la parentalité est une des missions de l'AMO et ce projet rencontre pleinement cet objectif. Au fur et à mesure des séances, nous nous rendons compte de la nécessité de ce type de projet qui permet de créer du lien et de créer une nouvelle dynamique de quartier dans certains lieux, tels que le PCS dans le bas de Saint-Gilles.

Faire des évaluations régulières avec les partenaires nous permet de nouer de nouvelles collaborations et d'ajuster nos séances tant sur le fond que sur la forme.

Cette année 2018, plus itinérante, a été positive. Se rendre dans des lieux où les parents se trouvent permet de rencontrer davantage le public. Ceci dit, dans de grosses structures comme les écoles, ce projet est difficile à injecter

ter dans la dynamique de l'école qui est prise dans son quotidien et son fonctionnement propre. Bien que nous rencontrions certaines difficultés comme la mobilisation du public, la difficulté d'atteindre les papas ou encore la barrière de la langue, nous restons convaincus du bien-fondé du projet et de l'apport bénéfique pour les parents qui y participent.

Perspectives

Poursuivre la collaboration avec l'espace « Entre Parent'aise », l'Espace Ressources et le PCS où d'autres séances sont déjà programmées dans le courant de l'année 2019.

Renforcer les partenariats avec les services, tels que l'ONE, le planning familial ou encore le PMS pour créer les animations ensemble.

Utiliser les jeux acquis suite à la formation « accompagner la parentalité par le jeu » et intégrer le média « jeu » dans les ateliers parents pour diversifier le contenu des séances.

40 ans du CEMO

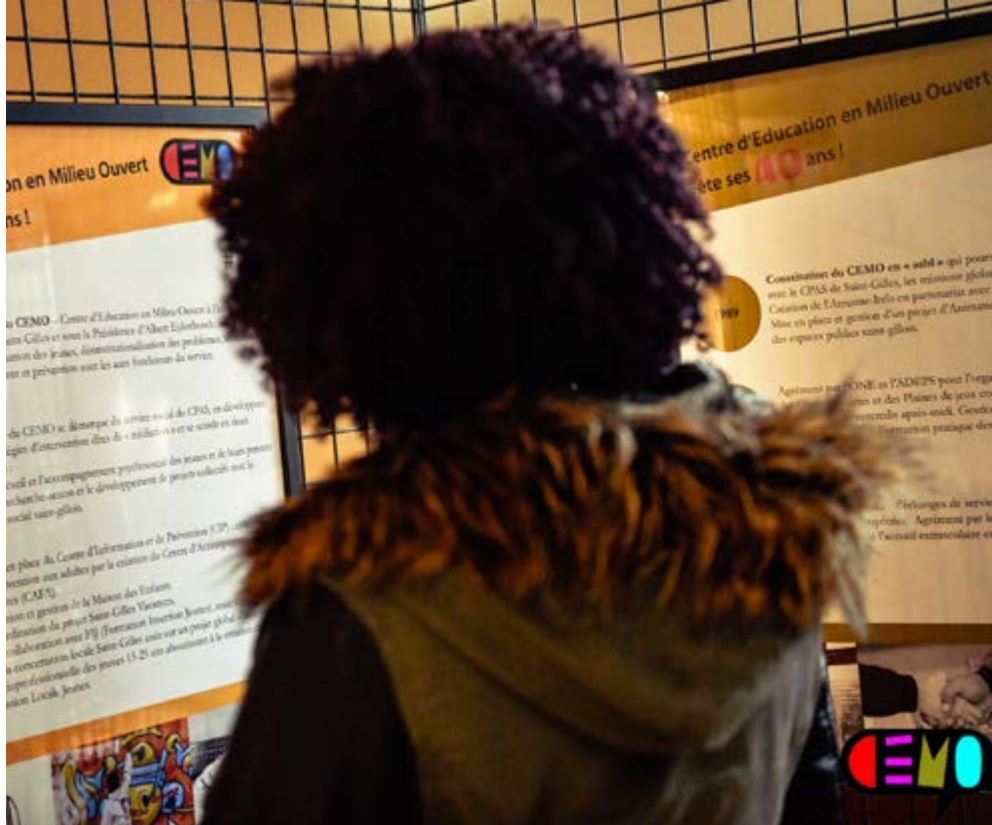
40 ans, ça se fête !

Le CEMO est né en 1978. 2018 était donc une année anniversaire. Une journée de fête a été fixée le jour du printemps, le 21 mars. 2017 et le début de l'année 2018 ont par conséquent été le théâtre de nombreux préparatifs pour être prêts le Jour J...

Le CEMO a voulu organiser une journée dédiée à son public, que l'association accompagne depuis quatre décennies. Le fil rouge choisi a été celui des nouvelles technologies, l'occasion également de revenir sur un peu d'histoire et d'évolution du CEMO. Mais aussi de porter un regard vers l'avenir... Comment évoluera le CEMO dans le futur ?

Le programme concocté était riche et varié : concours « scène ouverte » pour jeunes talents (avec vote en temps réel via les réseaux sociaux), stand-up et concerts d'artistes confirmés, stands d'animation, stands orientés sur une réflexion autour des nouvelles technologies, exposition sur l'histoire du CEMO, projection de capsules vidéo dans lesquelles d'anciens bénéficiaires du service témoignent.

Plus de 300 personnes ont partagé avec nous cette journée de découvertes, de rencontres, de réflexions et de créativité, à l'image de celle que vit le service depuis 40 années.





Contrat de quartier

Contrat de quartier durable "Parvis Morichar"

Un contrat de quartier durable est un plan d'action limité dans le temps et l'espace, conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la commune et les habitants d'un quartier dans un périmètre visant à améliorer leur qualité de vie. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini. Les contrats de quartiers sont nés il y a 25 ans, en 1993. En 2010, une ordonnance du Gouvernement bruxellois transformait les contrats de quartiers en **contrats de quartiers durables**. Le gouvernement met ainsi l'accent sur les dimensions environnementales, citoyennes et participatives de ces programmes. Les interventions, qui ont eu lieu à de nombreuses reprises dans la région, se réalisent principalement dans cinq domaines d'actions : le **logement**, les équipements et les **infrastructures de proximité**, les **espaces publics**, les **actions socio-économiques** et les **espaces productifs**, économiques et commerciaux. En **2014**, le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale choisissait une nouvelle série de contrats de quartiers pour la période 2016-2019. **Le contrat de quartier durable « Parvis-Morichar » pouvait commencer**. Le périmètre choisi couvre trois quartiers de Saint-Gilles aux réalités bien différentes. Au centre du programme : l'inter-connectivité entre le haut et le bas de Saint-Gilles et la volonté de favoriser la mixité sociale. Au regard des caractéristiques du périmètre, les actions

1 Voir chapitre KAP

2 Voir chapitre HLM

3 Voir chapitre AMORce

prioritaires se concentreront sur la création de logements publics, d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics. Sans oublier la dynamisation de l'offre commerciale et touristique, ainsi que les actions sociales au bénéfice des habitants et des jeunes (éducation et remise à l'emploi).

Les locaux du CEMO, étant situés à la Rue de Parme, et donc sur le territoire du contrat de quartier, ont amené le service à s'engager auprès de la Cellule Contrat de quartier en 2015. L'AMO remet à l'époque un projet intitulé « **Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics** ». Il est ici question de travailler sur différents projets, généralement mis en lien avec les actions concrètes de l'AMO, telles que le KAP¹, HLM² ou AMORCE³.

2018 était la troisième et avant dernière année du contrat de quartier durable Parvis Morichar. Le CEMO a poursuivi et finalisé certaines actions mises en place précédemment et en a lancé de nouvelles. Pour plus de clarté, ces dernières ont été classées en deux axes : la créativité et l'expression (axe un) et la sensibilisation (axe deux).

Axe un : la créativité et l'expression

Projet de fresque participative à la rue Hôtel des Monnaies

Nous avons pu réaliser un projet de fresque participative avec les différents utilisateurs de l'espace public sur une façade d'un ancien commerce situé à la rue Hôtel des Monnaies que la commune de Saint-Gilles a acquis dans le cadre des opérations liées au contrat de quartier. Nous avons travaillé en partenariat avec les artistes Samuel Idmtal et Orlando Kintero de l'asbl Les Pousseurs. Au courant des mois de juin et juillet 2018, nous avons mis en place une dizaine d'ateliers participatifs avec des groupes de jeunes, d'enfants et de passants, afin de permettre une réappropriation de cet espace par les habitants.

Suivi du "projet banc social" - suivi avec l'Institut Saint-Luc et la commune de Saint-Gilles

En 2017, nous avons mis en place un contrat de quartier « jeunes » au sein de l'école secondaire Saint-Luc. Nous avons travaillé à la conception d'un banc social en partenariat avec une classe de dernière année de l'institut. Ce projet visait à favoriser la rencontre entre les différents publics qui utilisent la place Morichar et à rendre plus conviviale. Dans le processus de conceptualisation, les élèves ont pu rencontrer

différents acteurs du quartier, tels qu'un historien, un architecte, des travailleurs sociaux, des urbanistes, etc. Ils ont ensuite réalisé différents projets de bancs qui ont été présentés au Collège Communal, ainsi qu'à la population saint-gilloise. En 2018, nous avons réalisé le suivi afin que le projet de banc puisse être intégré au parcours de la promenade verte qui sera réalisée dans les années à venir. Cela permettra de financer sa réalisation concrète.

Suivi du projet participation jeunesse - développement d'une politique jeunesse communale

Ces deux dernières années, nous nous sommes investis activement dans la coordination du projet « participation jeunesse » afin de permettre aux différentes associations saint-gilloises de relayer leurs constats sur les problématiques jeunesse au niveau des politiques communales. L'aboutissement de ce projet a été l'écriture d'une « charte jeunesse » portée collectivement par différents acteurs participant à ce processus (politiques, communaux et associatifs). Celle-ci devrait faciliter l'émergence d'une politique jeunesse communale plus participative et plus cohérente. De manière plus précise, cette charte reprend différentes « valeurs » transversales, ainsi qu'une trentaine de projets sur différentes thématiques (aménagement du territoire, participation, loisirs...) qui devraient émerger dans les années à venir. Elle a été signée par le Collège des Bourgmestres et Echevins en début d'année 2018. Avec d'autres services saint-gillois, nous réalisons son suivi à travers différentes rencontres et réunions régulières.

A la rencontre des utilisateurs des espaces publics - développement du projet Hors Les Murs (HLM)

L'un des objectifs essentiels du contrat de quartier était d'aller à la rencontre des jeunes là où

ils se trouvent afin de mieux comprendre la vision qu'ils ont du quartier et de l'espace public. C'est ce que nous avons pu mettre en place concrètement à travers le développement du projet HLM (Hors Les Murs) depuis 2017. Mise en place des maraudes (deux fois par semaine), proposition d'un espace de rencontre et d'ateliers créatifs sur la place Morichar (une fois par semaine), organisation de sorties culturelles et d'événements sont les principales activités développées dans le cadre de ce projet. Ce projet permet de mieux faire connaître le CEMO aux jeunes, de créer la rencontre pour éventuellement faire émerger des demandes et d'améliorer la participation des jeunes dans le quartier.

Participation aux assemblées générales du Contrat de Quartier

Nous avons réalisé différents stands d'animation lors des assemblées générales du contrat de quartier. Celles-ci ont eu lieu le 17 juin 2018 au Centre Culturel Jacques Franck (stand « photomaton ») et le 19 décembre 2018 à la salle de la Maison du peuple (stand « pour une fête parfaite à Morichar »). Ces animations permettent d'aller à la rencontre des habitants et plus largement des utilisateurs des espaces publics du périmètre du contrat de quartier.

Mise en place d'un projet d'animation culinaire sur la place Morichar

Lors des derniers mois de l'année 2018, nous avons réfléchi à la mise en place d'un projet d'animation autour de la thématique de la cuisine sur la place Morichar. Ces animations, qui prendront la forme d'une petite fête de quartier, auront lieu à sept reprises dans le courant de l'année 2019. Elles auront pour but de favoriser la rencontre entre les personnes qui fréquentent cet espace public.

Axe deux : la sensibilisation

Ateliers de sensibilisation "éco" pour les habitants des logements de transit

Nous avons mis en place différents ateliers de sensibilisation pour le public de deux projets de logement, de transit présents sur le territoire du contrat de quartier. Trois animations différentes, sur les questions de la gestion de l'énergie, de l'accès à un logement durable, du droit au logement et sur l'hygiène dans le logement, ont eu lieu. Chacune de ces animations a rassemblé des jeunes locataires du projet KAP et de la Rue du Mont Blanc géré par le service habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles. Celles-ci ont été organisées en partenariat avec le CAFA, qui participe également au contrat de quartier durable Parvis Morichar.

Chiffres, données statistiques

Nom du projet	Nombre de séances et récurrence	Public touché	Total
Projet fresque participative à la Rue Hôtel des Monnaies	10 ateliers ont été réalisés afin de réaliser la fresque durant les mois de juin et de juillet 2018.	Environ 15 personnes par atelier	Environ 150 personnes
Suivi du « projet banc social » – suivi avec « l’Institut Saint-Luc » et la cellule contrat de quartier	Trois réunions ont eu lieu avec Saint-Luc et la cellule « contrat de quartier » afin d’en assurer le suivi.	-	-
Suivi du projet participation jeunesse - développement d’une politique jeunesse communale	La présentation publique de la charte a été organisée en début d’année 2018. Des réunions régulières concernant le suivi de la charte sont organisées (environ tous les deux mois)	Environ 150 témoignages de jeunes ont été récoltés afin de constituer la charte. Environ 80 personnes ont participé à sa présentation à la maison communale. Une quinzaine de partenaires assurent le suivi du processus	Environ 200 personnes
A la rencontre des utilisateurs des espaces publics - Développement du projet Hors Les Murs (HLM)	Trois fois par semaine sous forme de maraude ou d’activités structurées.	En moyenne 10 à 20 jeunes rencontrés hebdomadairement	500 à 750 rencontres – environ 100 personnes différentes
Participation aux assemblées générales du Contrat de Quartier	2 AG ont été organisées (16 juin 2018 et 21 décembre 2018)	16 Juin 2018 – 80 à 100 personnes 21 Décembre 2018 – 10 personnes	Environ 100 personnes
Mise en place d’un projet d’animation culinaire sur la place Morichar	Différentes réunions ont eu lieu afin de mettre en place le projet	-	-
Ateliers de sensibilisation pour les jeunes habitant dans les logements de transit	3 ateliers ont été organisés en septembre et en octobre 2018. Ces ateliers sont réorganisés tous les 6 à 9 mois en fonction des arrivées de nouveaux locataires dans les logements de transit.	5 personnes à chaque atelier	15 personnes

ATIVE

SCD



NO

Perspectives

Pour l'année 2019, le CEMO concentrera ses forces sur plusieurs axes de travail. Les actions menées par l'AMO dans le cadre du Contrat de quartier durable pour l'année à venir permettront de pérenniser des projets entamés de longue date. Une opportunité nous a également été donnée afin de lancer un projet d'envergure sur l'espace public durant cette période.

Premier axe : travail sur l'espace public

Contrat de quartier "jeune":

Participation au projet d'aménagement d'espaces publics saint-gillois à travers des interventions créatives et artistiques.

Un des projets centraux est la mise en place d'un contrat de quartier jeune, en partenariat avec les établissements scolaires présents sur le territoire.

Le travail de conception d'un « banc social » entamé l'année précédente avec une classe de rhétorique de l'institut Saint-Luc secondaire suivra son cours durant les mois à venir : l'un des projets réalisés par les jeunes étudiants a été sélectionné par la cellule du Contrat de quartier. Celle-ci pourrait libérer un budget et un bureau d'étude sera sélectionné. Il est dans l'idée que l'heureux étudiant ayant conçu le banc et son institut soient consultés afin de concrétiser ce projet.

En partenariat avec la cellule, nous pourrions définir différentes interventions et aménagements à réaliser le long de la promenade verte. Une possibilité d'intégrer une nouvelle fresque, réalisée avec des groupes de jeunes du quartier et des étudiants de l'Institut Saint-Luc sur ce tracé, voire à d'autres endroits-clés de la commune (ancien garage Renault - Rue Hôtel des

Monnaies, intérieur de l'Ilot Coenen, Place Morichar), pourrait se réaliser.

Ces projets sont bien entendu des prétextes afin de pousser les utilisateurs des espaces publics à se réapproprier leurs espaces de vies et à découvrir l'intérêt d'un aménagement de ceux-ci, via différentes techniques et pratiques artistiques.

Le CEMO aimerait continuer à chercher la parole des jeunes et travailler sur le réaménagement de la Place Marie Janson, le « Carré de Moscou » en mettant en place un projet qui permettra aux jeunes de réfléchir autour des projets retenus et d'apporter des pistes aux bureaux d'architecture.

Nous aimerions également répondre à une demande formulée par les jeunes qui est la création de lieux d'informations destinés aux habitants sur l'espace public. Les jeunes, entre autres, nous ont fait remarquer un manque de communication sur les événements ayant lieu sur Saint-Gilles ainsi que sur les lieux de loisirs accessibles dans la commune. Une partie des habitants a l'impression de ne pas être informée quant aux choses qui se passent dans le quartier.

Pour ce faire, nous pensons à créer des panneaux d'affichage interactifs qui centraliseraient ce qui se passe à Saint-Gilles pour toutes générations confondues. Nous relayerons cette idée aux autorités communales et à l'équipe du contrat de quartier.

Dans le même ordre d'idée, certains habitants sont à la demande d'un mur d'expression libre. Celui-ci serait pérenne et nous n'excluons pas qu'il soit mis à jour régulièrement pour laisser place à de nouvelles œuvres.

"Morichar en fête" : Projet de participation sur

la place Morichar

Le projet « Morichar en fête » du CEMO a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet « Animations/participations Place Morichar » publié dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Parvis-Morichar ». Dans ce cadre, le CEMO va organiser durant l'année 2019 plusieurs « fêtes de quartier » sur cet espace public saint-gillois. L'idée proposée par notre association et soutenue par le Service « Contrat de Quartier » est la suivante : proposer des ateliers culinaires à destination des habitants afin de permettre la rencontre et l'échange. Ces ateliers seront proposés aux personnes d'origines et d'âges différents fréquentant cet espace public. Au fur et à mesure des événements, les habitants en deviendront acteurs. La cohésion sociale du quartier en sera renforcée.

Deuxième axe : Sensibilisation

Ateliers de sensibilisation "éco" pour les jeunes des logements de transit : en lien avec le Projet KAP

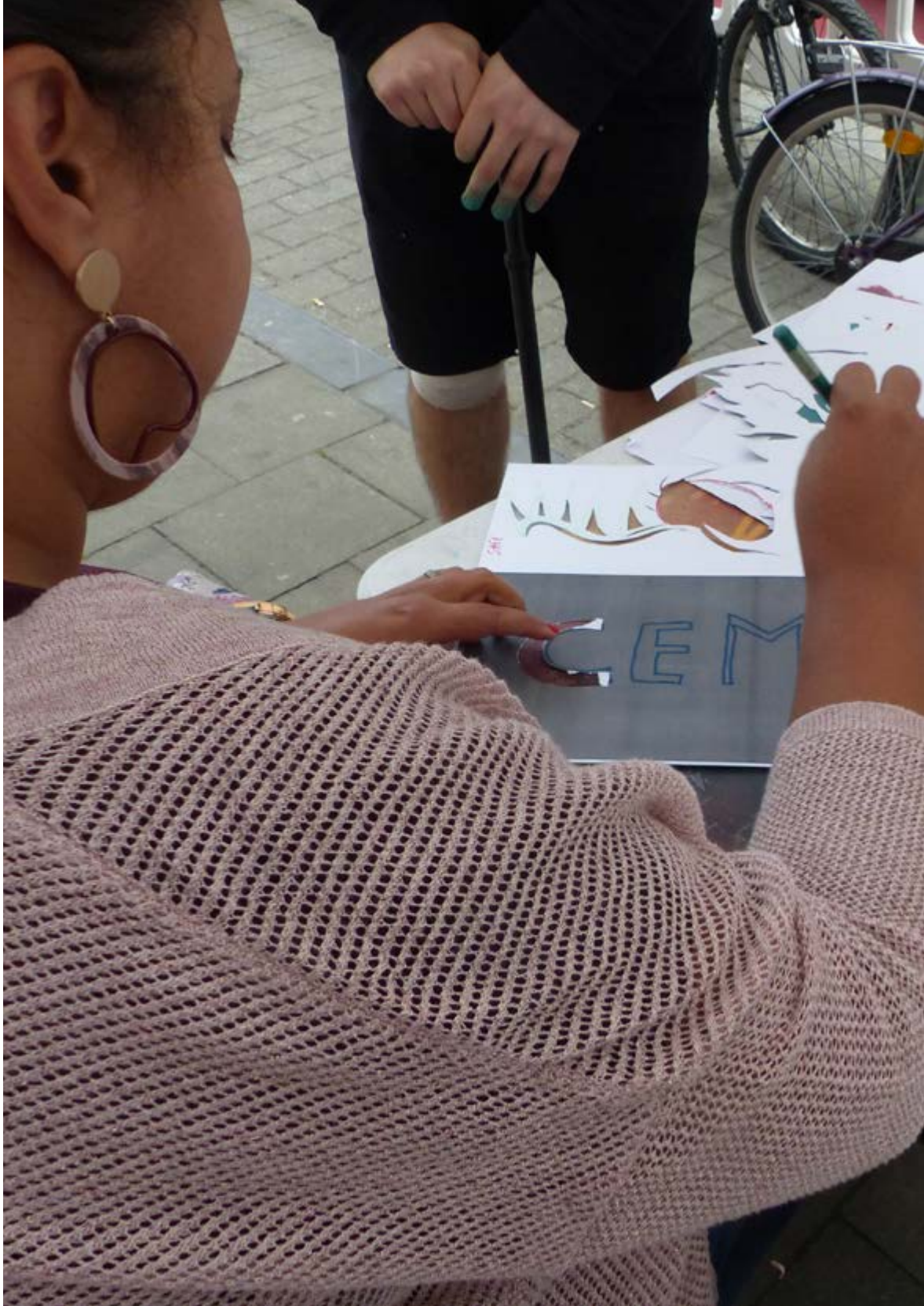
Ces ateliers ont vu le jour en 2017, en partenariat avec le CAFA, également inscrit dans les différents projets portés par le contrat de quartier durable.

A cette époque, nous avons mis en place une première animation sur la question de la gestion de l'énergie dans le logement et une seconde animation sur les thèmes de l'accès à un logement durable et du droit au logement. En 2018, un troisième atelier a vu le jour et traitait de la thématique de l'hygiène dans le logement.

Les ateliers sont destinés au public installé dans les deux projets de logement de transit présents sur le territoire du contrat de quartier.

Pour 2019, le CEMO désire poursuivre le travail réalisé avec le CAFA et Eco & Co, dans son es-

pace d'échange d'outils et d'informations destiné aux saint-gillois.



Diagnostic social des AMO

L'arrêté du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert, tel que modifié en 2011, précise que « l'action communautaire de tout service AMO repose nécessairement sur un diagnostic social de la zone d'action du service, réalisé conformément à une grille définie par le Ministre ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions ». L'arrêté précité cite les sources de ce diagnostic et donne les balises relatives à la manière d'élaborer ce dernier.

Diagnostic social "Autonomie des Jeunes"

Depuis des années, l'équipe du CEMO constate que de nombreux jeunes (souvent âgés entre 16 et 25 ans), lors de difficultés rencontrées en famille voire de crise majeure, envisagent, par choix mais parfois aussi par absence de choix (ils sont mis à la porte), de vivre seuls. Pour certains d'entre eux commence alors une situation d'errance pouvant amener à la désaffiliation. Pour offrir un soutien à ces jeunes, des projets d'accompagnement, tel que le **projet KAP** développé par le CEMO, existent. Grâce à ce dispositif, qui permet aux bénéficiaires d'avoir accès à un logement de manière provisoire et de **mettre en place un travail permettant l'acquisition d'outils à la gestion de l'autonomie**, le CEMO récolte de nombreuses données sur cette thématique. C'est donc tout naturellement que nous avons intégré à notre diagnostic social de 2014 la thématique de l'autonomie

des jeunes et que nous l'avons ensuite poursuivie en 2017 lors de l'actualisation de notre diagnostic social.

Le CEMO poursuit toujours ce travail aujourd'hui. Les données et constats qui découlent du projet KAP nous permettent d'améliorer le fonctionnement de notre outil et de **nourrir les réflexions de plusieurs coordinations et groupes de réflexions qui se constituent autour de la situation de ces jeunes**. A travers ce travail communautaire, nous espérons que de nouveaux outils et projets dédiés à ce public se mettront en place.

Diagnostic social - Thématique des "jeunes dits incasables"

Au sein du CEMO, plus spécifiquement via notre dispositif KAP et les accompagnements à l'autonomie de jeunes que nous mettons en œuvre, nous observons certains jeunes « en errance » qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants.

Certains dispositifs sont pourtant prévus pour ces jeunes, mais semblent toutefois ne pas répondre à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures traditionnelles de socialisation. Ils sont « hors du réseau d'accompagnement » ou, au contraire, avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leurs plans d'actions. Ils se construisent

dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général.

De manière plus précise, ils forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ceux-ci ont été confrontés à différents phénomènes dans leur parcours, tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques... Ces jeunes sont situés par les acteurs sociaux à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie...

Malgré une grande hétérogénéité dans ces situations, certaines caractéristiques les traversent (par exemple : besoins spécifiques complexes, sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide, rupture et errance institutionnelle, violences répétées...).

De notre côté, les jeunes que nous rencontrons sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. En effet, ce phénomène peut être renforcé au moment du passage vers l'âge adulte vu le manque de prise en compte des besoins spécifiques de ce public. Ils sont peu accompagnés dans cette période de transition. Qu'ils soient « vieux ados » ou « jeunes adultes », les services qui leurs sont destinés soulignent avoir beaucoup de difficultés à travailler avec eux. Ils sont trop jeunes ou trop âgés, trop difficiles, trop abimés, ne sachant pas respecter « le cadre »... Quand ils intègrent un service, ces jeunes perdront

souvent et rapidement leur place ou choisiront par eux-mêmes de partir. Ils sont donc confrontés au phénomène d'errance institutionnelle. Au KAP, ces jeunes nous confrontent également aux limites de notre cadre. Effectivement, le CEMO accompagne avec difficulté ces jeunes dans le logement, étant donné la pluralité des besoins de ces derniers et une certaine « mise en danger ». L'instabilité de leur situation rend parfois difficile la mise en place d'un suivi. Nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes qui ne trouvent pas leur place. Les échecs successifs qui marquent leur parcours, amènent les acteurs sociaux à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention ou à un projet d'action les concernant.

Dans le cadre de notre diagnostic social, nous poursuivons le recueil d'une série de données qualitatives par le biais de la récolte de la parole des jeunes catégorisés de la sorte, mais aussi via la rencontre avec différents services qui les côtoient. Nous participons également à un groupe de travail intersectoriel sur la thématique des jeunes en errance en collaboration avec SOS Jeunes et Abaka, mais aussi avec le Forum contre les inégalités, le Méridien, l'Ilot et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Diagnostic social : Absences des pères, quand la monoparentalité et la "monoresponsabilité" se banalisent

Au sein de notre service, nous constatons depuis plusieurs années que nous rencontrons majoritairement des femmes, et plus précisément des mères.

Sur base de nos suivis individuels, des réunions d'équipe, des situations que nous rencontrons dans le cadre de l'aide financière, des projets que nous menons tels que les Ateliers Parents,

nous avons pu observer que **les pères sont peu présents voire totalement absents.**

La redondance de ces observations nous a menés à nous pencher davantage sur cette problématique en développant ce sujet à travers notre diagnostic social.

Nous voulions dans un premier temps axer notre analyse sur les familles monoparentales, ainsi que sur les familles dans lesquelles père et mère sont présents, mais où seule la mère semble assumer la responsabilité du foyer et de l'éducation (au sens large) des enfants. Nous avons volontairement choisi de ne pas nous arrêter sur le thème de la monoparentalité car une multitude d'études et de recherches ont déjà été réalisées sur le sujet.

Probablement parce que nos constats évoluent avec le temps, la thématique de ce diagnostic a fait l'objet de multiples réflexions et débats au sein du CEMO.

À l'heure actuelle, nous avons décidé de nous intéresser aux familles biparentales, c'est-à-dire où **le père et la mère vivent sous le même toit, mais, dans les faits, nous nous rendons compte que nous ne rencontrons que la mère.**

Les papas sont peu accessibles pour les travailleurs psychosociaux du CEMO, nous nous questionnons dès lors sur leur implication dans la responsabilité parentale qu'ils occupent. Quels sont donc leurs rôles dans la famille ? Si nous ne les voyons pas, où sont-ils ? Les travailleurs sociaux n'ont-ils pas trop le réflexe de solliciter les mères et donc d'être, sans le vouloir, excluants envers les pères ?

Nous allons poursuivre l'analyse de ce constat afin de tenter de mieux le comprendre et d'éventuellement mettre en œuvre certains changements dans nos pratiques professionnelles.

Diagnostic social : Précarité infantile

En tant que Service Jeunesse du CPAS, nous sommes amenés à voir bon nombre de personnes émergeant au CPAS et ayant du mal à boucler les fins de mois. En dehors de cet état de fait, nous constatons un nombre croissant, de par le biais des aides financières, de familles ayant du mal à payer les factures scolaires : factures de la cantine, factures de voyage scolaire obligatoire ou même fournitures scolaires de la rentrée. Alors que les personnes nous expliquent leurs difficultés à payer les factures, nous pouvons constater que non seulement le peu de revenu est difficile à vivre, mais cela va de pair avec un logement inadéquat (trop cher ou insalubre), avec les séparations, les pensions alimentaires impayées...

La précarité a une influence sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Cela se traduit par des difficultés d'apprentissage dues au manque de jeux, d'essais-erreurs, de non disponibilité psychique du/des parents. Cela peut également se traduire par de la malnutrition, donnant des enfants obèses ou n'ayant pas les apports vitaminiques nécessaires (comme, par exemple, diluer trop la poudre de lait à cause de son prix...).

Notre spécificité nous a amenés à intégrer le groupe de la Coordination sociale autour du thème de la précarité infantile. Actuellement, nous allons participer à un programme de sensibilisation des futurs assistants sociaux, autour des conséquences de la précarité sur le développement de l'enfant. Ce programme a pour but de montrer les différentes façons de travailler avec ces familles précarisées, l'utilité du réseau, de l'écoute et la curiosité bienveillante.

Notre mission est également d'informer les parents, ainsi que les acteurs gravitant autour de l'école, de la possibilité d'accès aux différentes

aides octroyées par le CPAS. Ceci se faisant via des séances d'informations, discussions, distributions de flyers, réunions.

Outre la sensibilisation des parents, il est essentiel de faire remonter nos constats aux politiques, comme, par exemple, l'échevin de l'instruction, la Communauté Française et ce, par des réunions, des chiffres et des exemples concrets issus de notre pratique.

La précarité infantile s'inscrit dans nos différents constats et faisait partie de notre diagnostic de 2014. Cette problématique est toujours d'actualité, nous préoccupe et est transversale dans notre pratique professionnelle. Lors des suivis KAP, nous le constatons pour la plupart des jeunes ayant vécu des situations de pauvreté, d'instabilité. Lors des tournées HLM, les jeunes rencontrés dans la rue ont, pour la plupart, des histoires compliquées.

Notre travail au quotidien est d'essayer de comprendre ce phénomène, de mettre l'individu au cœur de son histoire et de donner les meilleurs atouts afin de ne pas le perpétuer.

Le projet **HLM** part de trois grands constats

1. de la nécessité de créer de nouveaux outils afin d'aller à la rencontre des jeunes et de toucher le public cible du CEMO ;
2. d'un besoin d'améliorer et d'approfondir la connaissance que nous avons de notre territoire d'action, de sa population, de ses dynamiques et de ses réalités, ainsi que de développer de nouveaux moyens pour mieux les comprendre ;
3. de la nécessité d'accroître la visibilité de notre service et de diversifier les réponses que nous pouvons apporter aux attentes de notre public cible.

Le projet HLM s'inscrit dans le cadre général du travail social de rue, tout en respectant les missions générales de l'AMO et les valeurs portées au sein du CEMO. Il privilégie une approche de proximité dans les espaces publics (rues, places...), où le jeune est au centre de l'action. Il a donc pour mission l'aide préventive, sociale et éducative au bénéfice des enfants et des jeunes (...) dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social et familial. Il développe tout autant les axes communautaires, collectifs et individuels.

En cette année 2018, le projet HLM se divise en deux catégories : **les tournées de quartier** et les **actions**, regroupant les mercredis après-midi sur la place Morichar, les sorties, la partici-

pation à divers moments clés dans la vie du quartier.

Chaque lundi et vendredi après-midi (14h-18h), nous avons effectué des tournées de quartier sur l'ensemble de l'espace public avec un passage systématique dans cinq lieux clés : la place Morichar, le parc Pierre Paulus, le Carré de Moscou, la place Bethléem et le square Jacques Franck. Ces moments ont été l'occasion de nombreux échanges avec nos publics mais également avec différents acteurs du tissu associatif saint-gillois. De nombreux changements dans l'équipe ont permis de tester différents binômes et itinéraires et de préciser le plus pertinent. Nous avons pu remarquer que les saisons les plus chargées sont les intermédiaires (automne et printemps), alors que l'été est un moment particulièrement creux au vu des fermetures des écoles et des départs en vacances. La météo plutôt clémente de l'hiver 2018 nous a permis de rester en contact avec le public même s'il a été moins nombreux. L'année 2018 est marquée par une véritable reconnaissance mutuelle entre les travailleurs et les saint-gillois. Le travail de proximité entamé il y a deux ans produit ses effets, ce qui nous permet d'établir une relation de confiance avec notre public dans l'espace public.

En 2018, chaque mercredi après-midi (12h30-18h), nous avons continué à être présents sur la place Louis Morichar avec notre tonnelle et différentes activités (sport, bricolage, créativi-

té, jeux de société) comme prétexte à la rencontre des différents publics présents sur la place (parents, enfants seuls, jeunes adolescents, étudiants de l'école Saint-Luc...). 2018 a été l'année de la pérennisation également pour ces moments tonnelles car nous sommes maintenant ancrés dans la réalité de la place Morichar et (re)connus par le public fréquentant cet espace.

Nous avons organisé également 10 sorties, mené deux projets et avons participé à cinq actions menées par le secteur associatif saint-gillois. Cela nous permet de créer des moments plus particuliers de divertissement et de création de liens avec des jeunes ayant un lien avec le CEMO.

Chiffres, données statistiques

En 2018, nous avons réalisé une centaine de tournées de quartier pendant lesquelles nous estimons rencontrer en moyenne 5 à 10 personnes (parents, enfants, partenaires, jeunes). Durant les 46 mercredis tonnelle où nous étions présents sur la place Louis Morichar, nous avons rencontré en moyenne 10 enfants, 5 parents, 15 jeunes (étudiants de Saint-Luc ou saint-gillois).

À chacune des 10 sorties que nous avons organisées, nous avons regroupé environ 10 personnes (enfants de 8 à 12 ans ou jeunes de 16 à 22 ans). Le projet Fanzine a touché 30 personnes et le tournoi FIFA a mobilisé 18 partici-

pants. Au total, nous avons accompagné environ 150 enfants, adolescents ou familles lors de nos activités.

Durant l'année 2018, notre travail de proximité a permis à 20 jeunes de passer la porte du CEMO afin de solliciter un accompagnement psychosocial individuel.

Nous avons pu analyser que les sorties et actions menées permettaient difficilement de mobiliser un public d'adolescents de 12 à 16 ans. Il nous est en effet plus facile de mobiliser des enfants pour des sorties ou durant les mercredis Tonnelle, ainsi que des jeunes plus âgés (19-22 ans). Il est également plus compliqué pour nous de rencontrer des filles tant durant nos tournées de quartier que durant nos actions. L'espace public ainsi que des espaces associatifs (maison de jeunes) sont en effet plus occupés par le genre masculin.

Durant 2018, nous avons entamé une première phase de (re)connaissance dans le bas de Saint-Gilles (place Bethleem, square Jacques Franck, parc Porte de Hal). Le secteur associatif et les habitants de cette zone ont constaté qu'il y manquait des travailleurs sociaux du secteur de l'aide à la jeunesse. Il est donc nécessaire de poursuivre ce travail et de nous mobiliser plus fréquemment sur ces espaces.

Les animations proposées durant les mercredis tonnelle rencontrent l'objectif de prétexte à la rencontre car elles nous permettent régulièrement d'attirer le public. Cependant, ces moments de divertissement prennent une grande ampleur durant ces après-midis et ne nous laissent pas suffisamment d'espace et de temps de paroles et d'échanges avec l'ensemble de notre public.

Perspectives

Au vu de nos observations, nous souhaitons être attentifs à proposer et initier une grande variété de sorties, actions et projets afin de pouvoir répondre aux besoins et envies de nos différents publics. Dans ce même objectif, nous souhaitons également repenser la structure des animations des mercredis Tonnelle.

Nous sommes maintenant connus dans certains endroits de la commune et par certains publics. Il est donc crucial de persévérer, de rester curieux et d'être réguliers dans nos tournées de quartier et nos implications dans les différents événements ayant lieu sur l'espace public. Cela nous permettra de continuer à réaliser des observations et constats de ce qu'il se passe sur notre territoire.

Nous souhaitons continuer à nous rendre régulièrement chez les différents partenaires du tissu associatif afin de pouvoir faire la promotion du CEMO, être informés de ce qu'il se passe dans la commune, ainsi que de faciliter les éventuels relais de situations vers notre service.

Dans un souci de formation continue et afin de permettre la remise en question de notre travail, nous souhaitons continuer à nous impliquer dans la fédération « traces de rue » et dans les échanges entre travailleurs sociaux de rue. Continuer également à se former à propos de thématiques plus précises.





Kot Autonome Provisoire – KAP

De nombreux « jeunes », lors de difficultés rencontrées en famille, voire de crise majeure, se retrouvent « à la rue » avec tous les risques que comporte une telle situation et les difficultés pour retrouver un toit, même provisoirement.

Notre projet d'appartements destiné aux jeunes de 16 à 25 ans consiste à pouvoir offrir un hébergement autonome et provisoire et de créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social. L'objectif est de permettre un travail global portant sur la résolution de la situation et soutenir les perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, autonomie fonctionnelle, etc.).

Le KAP offre un accompagnement intensif à l'autonomie pour des jeunes de 16 à 25 ans via "l'outil" logement.

Pour ce projet, le CEMO dispose de 11 unités d'hébergement situées sur quatre implantations distinctes : deux à Saint-Gilles, une à Ixelles et une à Forest. Huit unités sont dédiées au transit et trois permettent un accès durable au logement pour les jeunes passés par le transit.

Dans le transit, la personne hébergée peut séjourner pendant trois mois, mais, le cas échéant, elle peut renouveler sa demande trois fois et donc être hébergée maximum un an. Dans le KAP long terme, elle peut y rester maximum trois ans.

Dans chacune des implantations, la dynamique communautaire est également présente, mais c'est surtout à Ixelles, au sein du KAP LEON, qu'elle est la plus présente avec un projet d'habitat solidaire en partenariat avec Convivium asbl qui est un service travaillant avec un public de réfugiés politiques. Nous travaillons également en partenariat avec l'AIS de Saint-Gilles et l'AIS Logement Pour Tous.

Les actions du KAP

En 2018, nous avons développé les actions suivantes:

1. Développement quantitatif

Il existe quatre grandes étapes pour relater le parcours d'un jeune passé par le KAP :

- 1° la demande KAP,
- 2° la candidature KAP,
- 3° l'hébergement dans une de nos unités et
- 4° l'« après KAP ».

En 2018, 109 jeunes ont passé la porte du CEMO pour introduire une demande KAP. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes (+ 36 % par rapport à 2017). Néanmoins, les jeunes introduisant une demande KAP ne vont pas tous au bout de la procédure d'accès à une unité d'hébergement, pour toute une série de raisons. Les moments de rencontre entre les jeunes et les membres

du CEMO et du KAP permettent malgré tout d'élargir leur réseau et d'apporter davantage de ressources (accrochage du jeune, meilleure connaissance de ses droits, etc.).

Durant cette année, la répartition entre filles et garçons reste plus ou moins similaire. Le phénomène de désaffiliation et d'errance semblent toucher tout autant les jeunes des deux sexes.

Le KAP touche toujours majoritairement la catégorie des jeunes isolés de 18 à 22 ans. Toutefois, la part de mineurs faisant une demande pour entrer dans le projet a augmenté fortement.

Quant aux envoyeurs, nous avons essentiellement retenu une part importante du secteur de l'aide à la jeunesse (un peu moins de 30 %), suivie des CPAS (20 %) avec qui nous avons mis en place des liens étroits. D'autres envois proviennent du secteur du sans-abrisme (5 %), ainsi que du monde scolaire (6 %). Enfin, les jeunes introduisant une demande sont parfois envoyés et renseignés par d'anciens jeunes passés par le projet (14 %).

La proportion des jeunes qui arrivent au bout du processus de candidature KAP est de 34 %, proportion en augmentation. Cette élévation est due à une plus grande proactivité et une prise en compte de la réalité des jeunes par l'équipe KAP dans ce processus.

Au total, 20 jeunes (ainsi que deux enfants), dont 12 filles et 8 garçons, ont eu accès aux

unités de logement en 2018. Nous continuons à accompagner au sein des logements une partie plus importante de filles que de garçons, même si la différence est moins sensible depuis quelques années. Cela est, entre autre, dû au fait que nous disposons de deux unités de logement plus grandes qui permettent d'accueillir des jeunes avec enfants. **90 % de ces jeunes ont entre 16 et 21 ans.** Nous avons également eu un taux d'occupation de 91 %.

2. Les moyens - Réseaux

Nous avons mis en place plusieurs outils afin de permettre la création de réseaux autour des jeunes.

Tout d'abord, nous établissons des liens étroits avec les CPAS, les gestionnaires de logement et les services d'aide à la jeunesse. Le KAP utilise le logement comme outil pour travailler l'autonomie. C'est le socle à partir duquel peut se construire un suivi comprenant tous les aspects de la vie des jeunes. Sans logement, un suivi à long terme est toujours plus compliqué. Notre partenariat avec les agences immobilières, qui nous permettent de mettre à disposition un logement à nos bénéficiaires, est primordial. L'occupation d'un logement entraîne également le paiement d'un loyer. D'où, le lien primordial avec les Centres Publics d'Action Sociale et les services d'Aide à la Jeunesse qui peuvent le soutenir financièrement dans cette étape de son parcours.

Ensuite, nous avons établi un outil basé sur la « carte réseau » des jeunes ; celui-ci nous permet, à la demande d'un jeune, de développer les partenaires autour de lui, afin de le soutenir dans ce processus d'autonomisation.

De plus, nous avons souhaité développer davantage les rencontres et le dialogue afin que les jeunes puissent simplement se connaître, ap-

prendre à s'interpeller adéquatement, à gérer certaines situations ensemble et à s'entraider. Pour ce faire, nous avons mis en place quatre types d'activités : les conseils des jeunes, les sorties collectives, les ateliers autour de l'autonomie, ainsi que des projets plus spécifiques.

3. Groupes de réflexion

De manière continue, nous travaillons sur une série de réflexions et de constats, en lien avec la réalité vécue par notre public. Ce processus réflexif, qui s'inscrit dans le travail communautaire de l'AMO, se fait parfois en interne mais bien souvent en partenariat avec d'autres services.

Ainsi, en 2018, nous avons commencé à travailler sur deux thématiques :

Tout d'abord, une thématique sur les jeunes dits « incasables » qui découle de nos observations de terrain : certains jeunes « en errance » passent la porte du CEMO et décrivent leurs parcours. Ils ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants, ceux-ci ne répondant pas à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures traditionnelles de socialisation. Ces jeunes se construisent dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général. Cette thématique est reprise dans le diagnostic social du CEMO.

Ensuite, nous travaillons autour de la trajectoire des jeunes vers l'autonomie avec des partenaires de différents secteurs (santé, sans-abrisme, aide à la jeunesse). Ce groupe de travail, coordonné par le Forum - Bruxelles contre les inégalités, s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services bruxellois et l'association du Regroupement des Aubergeres du Cœur du Québec réalisée en 2016. La question qui émerge est de savoir comment

permettre une meilleure articulation entre nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? Ce groupe de travail vise à développer de nouveaux modèles d'action autour des enjeux de la jeunesse, et plus particulièrement autour de la question du logement et de l'autonomie des jeunes. Un focus important est mis sur les jeunes désaffiliés.

Perspectives

1. Poursuite du développement quantitatif

L'offre de logement KAP ne répondant pas à l'ensemble des demandes que nous recevons, nous imaginons ouvrir de nouvelles unités de logement au cours des années qui viennent. Nous sommes sur plusieurs pistes de projets concrets, qui doivent être confirmées et finalisées. Toutefois, à la suite de cet agrandissement, le maintien de la qualité du suivi implique que l'extension du projet ne soit plus poursuivie. Nous sommes plutôt partisans de la mise en place d'une série de micro-projets, à taille humaine et qui fonctionnent en collaboration et en réseau, plutôt qu'un projet de taille plus importante voulant répondre à l'ensemble des situations. Cette piste sera aussi dépendante des moyens que nous pourrions obtenir et consacrer au KAP.

2. Les moyens - organisation des fonctions dans le KAP et pérennisation du projet

L'équipe KAP est une « micro équipe » au sein de l'équipe CEMO, ce qui permet de bien faire avancer le projet. Le KAP s'inscrit toutefois de manière globale dans le projet du CEMO. Ce mode de fonctionnement est très satisfaisant et fait sens. Toutefois, ce modèle ne pourra être maintenu que si les moyens actuels mis à disposition du KAP sont pérennisés. En 2019,

la recherche de moyens supplémentaires doit être poursuivie et prioritaire.

3. Le collectif dans les différentes maisons

Dans le projet pédagogique, que nous avons réécrit dernièrement, nous avons insisté sur la dimension collective que pouvait avoir l'autonomie. Cette dimension doit continuer à être valorisée dans notre projet, comme autant de modalités de suivi différentes. En 2019, nous maintiendrons et renforcerons les différents moments organisés dans nos maisons (permanences dans l'implantation KAP à Ixelles dénommée Léon, avec ou sans atelier, sorties, événements ponctuels...).

4. Les liens avec les AIS, les CPAS et l'aide à la jeunesse

Le partenariat avec les Agences Immobilières Sociales (gestionnaire de logement), les CPAS (revenu de remplacement pour les jeunes majeurs, MENA, jeunes mamans), les services d'aide à la jeunesse (revenu pour les jeunes mineurs) est central au projet KAP. Nous viserons, en 2019, à améliorer nos différents partenariats afin de favoriser l'entrée et le maintien du jeune dans le logement. De manière générale, nous continuerons à mettre l'accent sur le réseau à mettre en place avec chaque jeune.

5. Réflexions transversales

En 2019, nous poursuivons la réflexion sur le parcours des jeunes dits « incasables » notamment en récoltant des données (témoignages de jeunes et écrits) via le groupe de travail intersectoriel mis en place autour des « trajectoires des jeunes vers l'autonomie ».

Nous mettrons en place un travail de réflexion sur la question de la santé, notamment par la création d'un outil informatif sur cette question dans un but de prévention.

La situation de Rachid

Rachid s'est retrouvé dans une dynamique de délinquance et dans une absence de communication avec sa famille dès le début de son adolescence. Son père a décidé à ses 14 ans, alors qu'ils étaient en vacances en famille, de laisser Rachid au Maroc, sans le prévenir prétextant qu'il fallait « le remettre dans le droit chemin ». Il y a vécu deux ans, sans quasi plus aucun contact avec sa famille nucléaire. A son retour en Belgique, il a rebasculé dans la délinquance rapidement. Son père a décidé de le mettre dehors. Rachid a vécu en errance pendant un long moment avant d'intégrer notre projet KAP. Il est aussi passé par des « centres de crise » pour mineurs, ainsi que des CAU (centres d'accueil d'urgence).

Rachid est entré au KAP, alors qu'il était encore mineur. Il était alors suivi par le SPJ. La déléguée de Rachid avait fait les démarches afin de demander au CPAS compétent une avance du montant octroyé par l'Aide à la Jeunesse (AJ) pour une mise en autonomie, avec un remboursement dans un second temps par l'AJ au CPAS. La demande avait été acceptée et Rachid a pu intégrer nos logements. Son assistante sociale du CPAS a été très bienveillante et investie dans le suivi du jeune, ce qui a facilité les démarches et a permis que l'entrée du jeune au KAP se fasse dans de bonnes conditions.

Rachid a pu mettre fin à son errance et le logement KAP lui a permis de se stabiliser et de se concentrer sur la reprise de sa scolarité. Il a vécu un an dans le projet et a développé une importante relation de confiance avec ses intervenantes.

La recherche de logement pérenne a été difficile car Rachid, 18 ans et au CPAS, n'ayant pas de réseau fiable sur lequel s'appuyer et donc pas de garant, a accumulé beaucoup de refus de la part des propriétaires. Finalement, un propriétaire prêt à faire confiance et à revoir ses critères pour la location de son bien a choisi Rachid pour intégrer un appartement en colocation. Il y vit depuis peu, s'y sent bien, et a une relation très cordiale avec son propriétaire qui a réellement joué un rôle de facilitateur dans son parcours de vie.

Il poursuit également sa scolarité et s'y accroche. Son passage par le projet KAP lui a permis de développer des outils pour la gestion globale de son quotidien et il peut maintenant les utiliser de manière tout à fait autonome.

La situation de Lisa

Lisa a eu un parcours de vie mouvementé (passage à l'internat, retour en famille difficile, etc.) et une relation avec sa mère en dent de scie. Elle n'a pas connu son père. Sa scolarité a aussi été compliquée : redoublement, passage en école spécialisée.

Quand elle a eu 18 ans, elle s'est opposée au cadre un peu strict que lui imposait sa mère et est sortie avec un jeune homme dont elle est tombée enceinte. Son compagnon de l'époque était violent avec elle, tant moralement que physiquement. Le couple s'est malgré tout installé ensemble dans un appartement.

Lorsque leur fille, Marie, est venue au monde, le compagnon de Lisa a redoublé d'agressivité et de violence envers elle. L'ONE qui venait à domicile a fait part de ses inquiétudes par rapport au bébé et Lisa, avec le soutien d'une TMS de l'ONE, s'est tournée vers le SAJ pour avoir de l'aide. Marie est passée par un hôpital pour enfant et le SAJ a conditionné la sortie du bébé à l'intégration de Lisa dans une maison maternelle avec sa fille.

Après un passage en maison maternelle et en appartement sous adresse cachée en raison de la violence du père de Marie qui s'était poursuivie, Lisa a été orientée vers le KAP.

Lisa était très renfermée et timide à son arrivée dans le projet. Elle avait très peu d'estime d'elle-même. On pouvait sentir à travers son attitude toute la violence qu'elle avait subie par le passé, ainsi que l'immense tristesse de savoir sa fille placée en pouponnière. L'accompagnement s'est vite axé sur un travail sur elle et sur le développement de ses capacités de maman. La juge de Marie voulait que Lisa puisse entamer un suivi thérapeutique, apprendre à mettre des limites à sa fille, apaiser les conflits avec le père de Marie et se stabiliser au niveau d'un logement.

Petit à petit, on a senti que Lisa gagnait en confiance en elle. Elle a développé une bonne accroche avec le CEMO ainsi qu'avec d'autres services mis en place. Le suivi a permis une meilleure compréhension de ce que les mandants de sa fille attendaient de Lisa, pour que la situation évolue et qu'elle puisse un jour à nouveau vivre avec Marie.

L'année passée au sein du KAP a été source de réels bonds en avant de la part de Lisa, tant au niveau personnel que dans son rôle de maman. Lorsqu'elle a commencé les recherches de logement, elle a très vite pu bénéficier d'un appartement d'une AIS, ce qui lui convenait parfaitement car elle a pu garder un suivi social.

Aujourd'hui, Lisa vit toujours dans son logement de l'AIS. Elle fait du bénévolat dans une ferme en agriculture et cela semble l'aider à se reconstruire.

Finalement, toute l'énergie qu'elle a mise au service de l'évolution de la relation avec sa fille et du maintien d'une relation courtoise et respectueuse avec le père de Marie a enfin payé. En effet, sa fille vient dormir chez elle ½ semaine, une semaine sur deux (même cadre de procédure de retour en famille du côté du père) et il devrait, dans les mois qui viennent, y avoir un retour en famille définitif.

Lisa semble revivre à l'idée de retrouver une vie avec sa fille et enfin s'épanouir dans son rôle de maman.

La situation d'Elena

Suite au divorce et au désinvestissement de ses parents à son égard, Elena a été placée très jeune. Il s'en est suivi un long parcours institutionnel (placement, internat, hôpital psychiatrique, IPPJ). Elena a été très vite déscolarisée et n'a pas terminé sa troisième secondaire.

A sa majorité, Elena s'est retrouvée seule. Elle vivait dans un appartement mais celui-ci a brûlé et elle a perdu son emploi de serveuse dans la foulée. Elena s'est donc retrouvée sans logement et sans ressources financières et a dû se « débrouiller », être hébergée à droite à gauche chez des amis ou contrainte de dormir à la rue. Elle souffrait de différents problèmes de santé qu'elle ne pouvait pas prendre en charge faute de moyens. Elena s'était déjà lancée dans divers projets mais elle avait beaucoup de mal à s'inscrire dans un processus à long terme, et donc à les finaliser. Sa situation instable au niveau du logement rendait difficile l'aboutissement de ses démarches. Elena nous a été orientée par le CPAS de Saint-Gilles où elle était suivie. Elle avait 19 ans.

Elle a pu intégrer un logement KAP et une relation de confiance s'est rapidement développée avec ses intervenants. Le projet a pu lui apporter la stabilité et la sécurité nécessaire pour arriver au bout d'une formation qualifiante. Elle a pu prendre en charge ses soins de santé, bénéficier d'une guidance budgétaire pour gérer ses dettes. Elle a pu également être sensibilisée à différents aspects inhérents à l'occupation d'un logement. Après une dizaine de mois au KAP, elle a pu intégrer un kot dans une commune voisine de Saint-Gilles et poursuivre ses différents projets.





Le KAP en quelques chiffres



En 2018, le KAP a géré **109 demandes KAP**
dont



49 % de filles



51 % de garçons

26 % des jeunes
ont moins
de 18 ans

60 % des jeune
ont entre 18
et 21 ans



2 parents mineurs avec enfant(s)
4 jeunes parents avec enfant(s)



30 % sont directement orientés par
un partenaire du secteur de l'AAJ

37 candidatures abouties au final

20 jeunes hébergés au KAP
dont **2 avec un enfant**

90 % des jeunes qui entrent au
KAP ont entre 16 et 21 ans



Saviez-vous que depuis la création du KAP en avril 2010, nous avons traité près de **600 demandes**.
Nous avons accueillis près de 80 jeunes ainsi que **12 enfants** accompagnant leur jeune maman.

Evolution du nombre de logements KAP depuis sa création

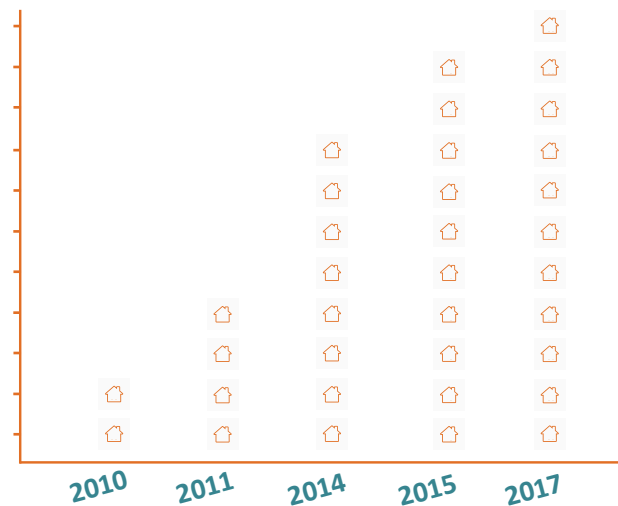
Avril 2010 : 2 unités de logement (PARME)

Mai 2011 : 2 unités de logement (PARME)

Avril 2014 : 4 unités de logement (Habitat solidaire LEON)

Février 2015 : 2 unités de logement (CRICKX)

Mai 2017 : 1 unité de logement (MERODE)



La rentrée... faut y penser

Qui dit fin d'année scolaire, dit également vacances d'été, mais dit aussi au CEMO : « pensez à la rentrée ! ». C'est dans ce positionnement que le service s'associe à l'AMO Promo Jeunes, durant la campagne "La rentrée... faut y penser".

Le public de jeunes peut évidemment nous solliciter à tout moment durant leur cursus quand ils se retrouvent confronter à un problème lié à leur scolarité, mais, durant cette période de campagne, le CEMO double ses effectifs afin d'accueillir au mieux les jeunes et les familles.

L'objectif de celle-ci est de répondre aux difficultés que pourraient vivre certains étudiants suite à l'année écoulée ou aux questions qu'ils se posent pour la suite de leur parcours : réaliser avec eux un courrier à l'attention des directions pour introduire un recours, interpellier les conseillers de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire), accompagner les jeunes pour une inscription dans une nouvelle école ou encore orienter le public vers les différents acteurs d'enseignement et de formation.

L'équipe du CEMO a réalisé la promotion de la **campagne 2018** au sein de différentes écoles saint-gilloises, notamment l'Athénée Royal Victor Horta, l'Institut des Filles de Marie et l'Institut Saint-Luc avec lesquelles l'AMO travaille en partenariat sur d'autres projets tels qu'AMORce et le Contrat de Quartier Durable « Parvis-Morichar ». Via la présence de l'équipe HLM sur l'espace public, nous avons pu également infor-

mer les partenaires saint-gillois de l'arrivée de la campagne.

Cette promotion a pu permettre aux étudiants, accompagnés par leurs parents ou seuls, de pousser la porte du CEMO et d'ainsi nous identifier comme un service ressource sur la question de la scolarité. Si certains jeunes se sont présentés grâce à la campagne, d'autres sont arrivés à nous via le bouche-à-oreille, d'autres personnes ayant déjà connaissance de l'aide que pouvait fournir l'AMO.

Chiffres, données statistiques

Durant la période de la campagne, l'équipe a ainsi pu permettre à 12 jeunes d'introduire des recours. Il est important de préciser qu'en dehors de la campagne, le service est régulièrement sollicité pour des recherches d'écoles et de formations pour le public âgé de plus de 18 ans et non-soumis à l'obligation scolaire.

Cette campagne est un bon outil d'accroche du public. La rédaction de recours peut permettre d'amorcer un travail d'accompagnement avec le public. Ceci dit, la raison première de la demande des jeunes étant le déblocage de leurs situations scolaires, peu d'entre eux refont appel au CEMO par après. Néanmoins, après leur passage au CEMO, ces jeunes sont informés du rôle d'une AMO et pourront se présenter pour toute autre question.

Perspectives

L'idéal serait que tout travailleur en AMO puisse avoir des références en droits scolaires. La réalité dans laquelle nous travaillons ne nous le permettant pas, l'équipe du CEMO s'engage à poursuivre un processus de formation afin d'accueillir au mieux le public durant la campagne, mais également tout au long de l'année.

Pour 2019, l'AMO s'engage à communiquer le plus tôt possible les périodes de campagne aux différents partenaires (écoles, maisons des jeunes, services communaux...); à aligner ses disponibilités en fonction des périodes laissées par chaque institution scolaire saint-gilloise pour l'introduction de recours et de réinscriptions des élèves. Parallèlement à cela et suite aux changements dans le décret des AMO, le CEMO mettra en place des moments d'accueil dans le cadre de cette campagne durant les week-ends de juin et d'août.

&
DU 25/06/18
AU 06/07/18

DU 27/08/18
AU 07/09/18

LA
RENTRÉE
~~~~ FAUT Y ~~~~  
**PENSER**



**JE CHERCHE UNE  
ÉCOLE !**

**EN CAS D'EXCLUSION  
SCOLAIRE, QUE FAIRE ?**

# Parcours Diversité

## Parcours Diversité 2018 - "Se souvenir pour mieux préparer l'avenir".

Date de naissance : Le CEMO est partenaire de l'action depuis 2011.

Le mois de novembre est généralement synonyme de « Parcours Diversité » au sein de l'entité saint-gilloise. Comme chaque année, « Ensemble pour 1060 » (la coordination de la cohésion sociale de la commune) invite ses différents partenaires associatifs afin de proposer aux habitants un programme destiné à ravir chacun d'entre eux, petits et grands. L'édition 2018 de ce parcours a eu lieu du 16 au 30 novembre 2018.

**Cette année**, la rencontre « jeunes » a eu lieu le mercredi 21 novembre. Le CEMO, partenaire de cette action avec le CIFA (une école des devoirs pour les jeunes adolescents proposant également des ateliers artistiques et sportifs), le Bazar et la Cité des Jeunes (toutes deux des maisons de jeunes implantées sur le territoire saint-gillois), le Service Social Juif (qui propose également un accompagnement extra-scolaire) et l'asbl FIJ (Formation Insertion Jeunes – qui offre des formations en multimédia à destination des jeunes) a fait appel au MIEC (Mouvement des jeunes pour des Institutions et Ecoles Citoyennes) et ses jeunes ambassadeurs.

Près de 28 jeunes, provenant des différentes associations, ont participé à cette rencontre. L'idée de celle-ci était de rassembler le groupe

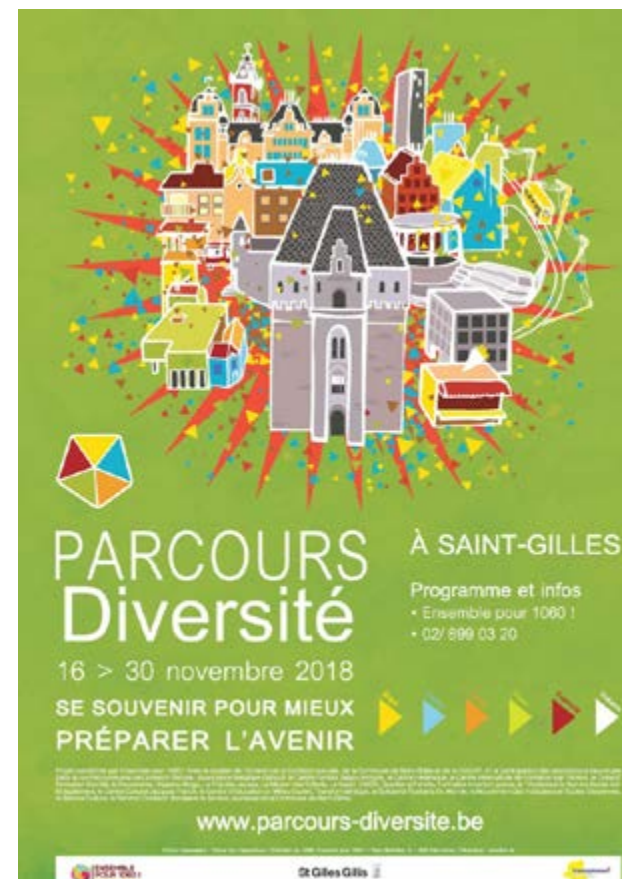
autour d'un débat collectif portant sur les thèmes « Sommes-nous responsables de ce que nous sommes ? » et « Le bonheur est-il un choix ? ». Les ambassadeurs ont commencé l'après-midi en proposant des jeux « brise-glace » et ont enchaîné par des exercices d'impro et d'élocution. Enfin, les jeunes ont participé, en petits groupes, à la réalisation de blason, qui a permis l'échange et la réflexion via un outil artistique. Les adolescents ont pu ainsi s'exprimer librement en proposant un slogan d'équipe, en parlant de leurs origines, de leurs forces communes, de leurs craintes et de leurs rêves les plus fous.

Comme indiqué précédemment, ce sont **28 jeunes saint-gillois**, fréquentant les associations saint-gilloises telles que les maisons des jeunes et les écoles de devoirs, qui ont répondu présent.

La dynamique rencontrée durant l'après-midi du 21 novembre, qui a permis de rassembler les différentes associations « jeunesse », a eu lieu dans un **climat de respect**. Le projet évolue depuis plusieurs années. Pour 2018, nous avons de nouveau fait appel au MIEC et leurs jeunes ambassadeurs citoyens. Les jeunes ayant répondu présent ont apprécié cette proposition et ont passé toute l'après-midi au CIFA où avait lieu la rencontre et cela avec beaucoup d'enthousiasme.

## Perspectives

Avec l'augmentation de nos actions au sein des écoles et sur l'espace public, inviter le public à être acteur de ce Parcours diversité pourrait être un chouette projet à mettre en place. Le CEMO reste un partenaire fidèle de cette action. Cela permet au service de toucher les jeunes fréquentant le tissu associatif saint-gillois en participant à l'animation à leurs côtés durant l'après-midi.



**PARCOURS  
Diversité** À SAINT-GILLES

Programme et infos  
• Ensemble pour 1060 1  
• 02/ 899 03 20

16 > 30 novembre 2018  
**SE SOUVENIR POUR MIEUX  
PRÉPARER L'AVENIR**

[www.parcours-diversite.be](http://www.parcours-diversite.be)

© 2018 CEMO - Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite du CEMO est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite du CEMO est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite du CEMO est formellement interdite.

St Gilles Gilles

# Recherche action

## Participation à la recherche action "Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse"

La recherche action « autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse » a été publiée en 2018. Cette dernière, commanditée par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane, a été réalisée conjointement par RTA (Réalisation – Téléformation – Animation) et le RWLP (Rassemblement Wallon de Lutte contre la Pauvreté). Le CEMO (avec son projet KAP) et cinq autres projets innovants de Bruxelles et de Wallonie ont participé à cette démarche. Des jeunes accompagnés dans ces différents projets, ainsi que les travailleurs qui les portent, ont apporté leur vision de la problématique. Ce travail part du constat que la mise en autonomie des jeunes pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse est un moment particulièrement compliqué dans leurs parcours. Selon les auteurs, elle constitue une rupture qui peut s'avérer être un facteur de désaffiliation et comporte de nombreuses épreuves qui se présentent aux jeunes. Elle met également en avant que le logement a un rôle important dans ce processus d'autonomisation. La recherche est constituée de deux parties : la première donne la parole aux jeunes, qui s'exprimeront sur les difficultés rencontrées lors de cette mise en autonomie et sur les éléments qui auront pu les soutenir ou au contraire renforcer la difficulté de ce passage. Le second volet

analyse le point de vue de professionnels qui ont développé des projets, permettant à ces jeunes, dans une transition difficile, d'avoir la possibilité de trouver un accompagnement et un logement.

A la suite de la publication, les différents protagonistes, ainsi que le cabinet du ministre de l'aide à la jeunesse et l'administration de l'aide à la jeunesse, ont décidé de construire ensemble une journée de colloque consacrée à la problématique de la mise en autonomie des jeunes suivis par l'aide à la jeunesse, notamment par rapport à l'enjeu du logement.

Cette journée de colloque comprendra, en plus d'une restitution des résultats de la recherche et une présentation des projets qui y ont participé, une réflexion plus globale sur les enjeux transversaux à cette problématique. Outre le fait d'interpeller sur les difficultés particulières vécues par ce public, cette journée permettra aussi de mettre en avant des réponses concrètes permettant de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes. Elle aura lieu dans le courant de l'année 2019.

Plus d'information :

<https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/educatif/652-rendre-possible-l-autonomie-des-jeunes-en-danger-de-quelques-principes-efficients>

Capsules vidéo sur le projet KAP réalisées dans le cadre de ce projet :

<https://vimeo.com/239414485>



# V. Travail en réseau

## Collectif des AMO Bruxelloises (CAB)

A Bruxelles, il existe un collectif regroupant l'ensemble des AMO situées sur le territoire de la Région et qui se réunit au moins une fois par mois.

Outre la présence des AMO de Bruxelles, on compte également la présence du service ABAKA, un centre d'hébergement et d'accompagnement pour adolescent(e)s de 12 à 18 ans agréé en tant que Projet Pédagogique Particulier et fonctionnant selon les mêmes principes que les AMO : hors de tout mandat.

Ces rencontres entre travailleurs sociaux et/ou directions sont des moments importants d'échanges et de réflexions sur nos pratiques et nos projets.

C'est une opportunité pour chaque AMO de se tenir informée de l'actualité de la sphère jeunesse, d'échanger sur l'actualité du secteur et d'éventuellement adopter une position commune, par exemple dans le cadre d'une interpellation. Les directions et travailleurs sociaux y abordent des faits d'actualité concernant la législation, les politiques en cours, les appels à projets...

La spécificité de la région bruxelloise est également prise en compte dans nos échanges.

Un des objectifs est notamment d'agir de façon concertée mais tout en préservant son autonomie et sa liberté de s'associer ou non à une action, une interpellation...

L'intérêt du collectif est donc celui de pouvoir porter d'une même voix des constats, inquiétudes et interpellations tout en choisissant de façon spécifique et compte tenu des diversités d'actions de chacun, sa façon de mener des projets dans l'intérêt du public.

Un autre objectif est aussi celui de rencontrer un service qui souhaite présenter son travail aux AMO, éventuellement pour développer une collaboration.

Le collectif des AMO dispose également d'une interface web interactive de la carte des AMO bruxelloises : amobxl.be.

**En 2018**, le CAB a notamment mené une analyse des demandes concernant les allocations d'études car le dispositif qui a été mis en place crée une discrimination pour de nombreuses familles, notamment en raison de la fracture numérique.

Une interpellation a également été menée afin de faire évoluer ce dispositif.

Un autre sujet qui a été analysé et débattu est celui des recours scolaires.

Le CAB a également poursuivi un travail d'Intervision autour de plusieurs situations anonymisées et présentées au sein du groupe. Cela permet aussi à chacun de nous de mieux appréhender le type de travail réalisé par les autres AMO, ainsi que leurs spécificités.

Des thématiques comme le secret professionnel, des évolutions juridiques ou encore certaines évolutions du secteur AJ sont régulièrement débattues. La possibilité de travailler avec des jeunes jusqu'à leurs 22 ans ou encore le travail de rue sont des thématiques qui ont particulièrement été abordées.

Des échanges avec les autres AMO d'autres arrondissements ont également été menés et ont permis de déboucher sur un projet de recueil d'informations à plus grande échelle en vue d'une interpellation globale du monde politique dans la perspective des élections de 2019. Il s'agit du projet « Interpell'Action ».

<https://www.facebook.com/InterpellAction-506922683159468/>

Le CAB s'est aussi beaucoup questionné sur l'avenir avec la perspective du nouveau décret et de l'installation du nouvel organe : le Conseil de Prévention où chaque AMO de l'arrondissement sera représenté. Nous sommes arrivés à la conclusion que cela avait du sens de poursuivre nos réunions d'autant qu'au Conseil de Prévention, nous serons avec d'autres types de services, ce qui change la dynamique et nous sort d'une identité partagée et la possibilité de mener des actions au nom de l'ensemble des AMO indépendamment de cette instance.

La dynamique et la régularité ne sont pas toujours faciles à tenir.

Une nouvelle méthode d'animation en tournante a été mise en œuvre et a permis de relancer la motivation et l'implication d'un plus grand nombre.

## Perspectives

Comme évoqué, la mise en place du Conseil de prévention va certainement questionner à nouveau la pertinence du CAB ou, du moins, sa façon de travailler. Ceci étant, nous pensons qu'il sera toujours important de pouvoir nous mobiliser collectivement sur certaines thématiques ou faire front commun dans le cadre d'interpellations.

## Coordination sociale

### Groupe GAPPI - Groupe d'Action et de Prévention de la Pauvreté Infantile

Le groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile a été créé en 2014 et émane d'un appel à projet de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté auquel a répondu la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. Ces groupes de la coordination sociale se réunissent à raison d'une fois par mois et rassemblent de nombreux acteurs associatifs saint-gillois (Itinéraires, les PMS, les directions d'école, Badje, le CEMôme...).

Dès sa création, ce groupe avait pour but de rassembler les acteurs de la commune autour de la question de la précarité des enfants en vue de créer une cellule de concertation.

En cours de processus, la cellule s'est scindée en deux groupes : le GAPPI dit « scolaire » - reprenant la tranche d'âge des 3-12 ans et les acteurs associés - et le GAPPI baby - reprenant la tranche d'âge des 0-3 ans et le secteur de la petite enfance.

A l'heure actuelle, le groupe GAPPI permet, grâce à la participation active des partenaires scolaires, mais aussi sociaux et culturels, de mener des actions sur la commune de Saint-Gilles afin d'informer, sensibiliser, interpeller mais également agir en proposant de nouveaux outils ou actions, afin de lutter contre la pauvreté infantile croissante.

Tout au long de cette année, il y a eu de nombreuses réflexions des acteurs de terrain pour voir comment agir plus concrètement face à la précarité de nos publics. Lors du premier trimestre, le groupe a réfléchi à la manière d'interpeller les écoles en leur présentant les associations présentes sur Saint-Gilles et les ressources sur lesquelles ils pourraient s'appuyer dans leur travail au quotidien.

Les discussions ont également tourné autour de la question de la prise en charge des frais scolaires. Pour éclaircir ce point, nous avons reçu en avril quatre CPAS - les CPAS de 1000 Bruxelles, Anderlecht, Forest et Uccle - qui nous ont présenté les conditions d'accès pour les aides « précarité infantile ».

Lors des mois suivants, nous nous sommes arrêtés sur une piste de travail : proposer aux écoles différentes formules pour les accompagner et les sensibiliser à la question de la précarité infantile.

Durant l'été, nous nous sommes réunis pour réfléchir à la manière de sensibiliser les enseignants et accueillants des écoles saint-gilloises en faisant un focus sur l'importance de ne pas stigmatiser les enfants, et de leur proposer des outils pour aborder les conséquences de la précarité sur la scolarité des enfants. Cette formation pourra prendre différentes formes, proposée à plusieurs écoles, en collaboration avec BADJE, le CEMôme et un travailleur du GAPPI.

L'idée est également de rédiger un projet à présenter aux politiques locales pour avoir un soutien de la commune au niveau de la précarité infantile à Saint-Gilles.

Rédaction et envoi du courrier aux écoles saint-gilloises. Ce courrier fait notamment référence au paragraphe 4 de l'article 6 du décret mission : « assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ».

### Propositions faites aux écoles :

- Une sensibilisation/formation à la précarité infantile (travail sur les représentations de la pauvreté) avec l'asbl Badje.
  - Un atelier de sensibilisation d'une demi-journée autour de la thématique de la pauvreté infantile et des représentations sur celle-ci.

Et/ou

- Une formation de deux journées complètes sur l'accueil d'enfants en situation de pauvreté visant à sensibiliser les participants d'une part, aux réalités de vie de ces enfants et leurs familles, et d'autre part, aux stéréotypes et préjugés dont ils sont souvent victimes et aux impacts que ces réalités peuvent avoir sur leur fréquentation des milieux d'accueil. La formation permettra également aux participants de questionner leurs pratiques et de se mettre en réflexion et en recherche de pistes d'action pour améliorer l'accueil des enfants et familles en situation de pauvreté.

Et/ou

- La création d'une cellule de réflexion et de soutien autour de la précarité infantile. Avec les enseignants et les autres membres de l'équipe scolaire intéressés, une cellule de réflexion pourrait être créée au sein

même de l'établissement scolaire avec le soutien du PMS et d'un membre du GAP-PI. Réunie selon les besoins et les moyens de l'école, elle permettrait de soutenir les enseignants, accueillants et autres acteurs scolaires en proie à toutes sortes de difficultés liées à la pauvreté. Le travail en réseau permettrait de partager et construire de nouvelles pratiques.

### GAPPI Petite enfance

Le projet est né du constat que la précarité infantile se manifestait de façon différente que l'on soit à l'école ou que l'on soit un nourrisson. En effet, les besoins diffèrent, l'entourage diffère, ainsi que les intervenants. Une libération de fonds de 2 millions par le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté a encouragé les CPAS et les associations à lutter plus efficacement contre la pauvreté. Les puéricultrices, les intervenants du tissu associatif, paramédical, les assistants sociaux du CPAS... se sont mis autour de la table afin de partager leurs constats en fonction de leur position d'intervenant dans le milieu de la petite enfance. Ce groupe de réflexion avait plusieurs objectifs, notamment sensibiliser les intervenants de première ligne externes à la commune à propos de la pauvreté infantile. Puis, encourager la collaboration entre les différents intervenants travaillant dans le même secteur, mais ne se connaissant pas particulièrement, et enfin, encourager le soutien et les projets au niveau local.

Ce projet vise à mener des actions sur la commune de Saint-Gilles et parfois au-delà autour de la question de la sensibilisation à la précarité infantile et donne quelques éléments de réponse.

Exposé des résultats d'une étude menée par la ligue des familles, concernant la précarité et la mono parentalité.

Etat des lieux de la détection des signaux d'alerte et réponses/propositions des assistants sociaux du CPAS de Saint-Gilles face à la précarité infantile. Création d'un petit recueil de points auxquels il faut être attentif dans l'abord de situations qui peuvent s'avérer difficiles.

Rencontres entre les acteurs sociaux de la petite enfance et les assistants sociaux. Présentation de situations concrètes afin qu'ils identifient clairement en quoi le réseau associatif peut être utile. Cette rencontre a pour objectif une détection de la précarité infantile par les acteurs de terrain de première ligne et un relais vers le tissu associatif. Les réunions accueillent entre 3 et plus de 15 services différents. Etant donné que le GAPPI Petite enfance fait partie intégrante d'un groupe de la coordination sociale, le but de ces réunions est de se connaître mutuellement et de donner les informations pertinentes concernant la petite enfance. Par exemple, les activités organisées pour les tout-petits, comme 1, 2, 3 jouons (expo qui invite les parents à venir jouer avec leurs enfants âgés de 0 à 6 ans pour les sensibiliser à l'importance du jeu)...

Actuellement, un projet est en cours afin de mieux sensibiliser les acteurs de première ligne à la précarité infantile et aux conséquences de celle-ci sur le développement des enfants.

Un calendrier des associations de Saint-Gilles qui présente leurs services est en préparation.

Il y a eu une présentation des aides permettant de lutter contre la précarité infantile au CPAS de Saint-Gilles, mais aussi dans les communes limitrophes que sont le CPAS de 1000 Bruxelles,

le CPAS d'Anderlecht, le CPAS de Forest et le CPAS d'Uccle.

La brochure « Parents, besoin d'aide à Saint-Gilles » a été actualisée. Elle a été conçue et mise en place dans le but d'informer au mieux les professionnels et les usagers des différents services existants. Cette brochure est compartimentée selon des thématiques telles que « justice », « budget »... et renvoie vers des services adéquats avec coordonnées...

Une présentation et une initiation aux outils développés par le Groupe Action Surendettement a été également réalisée au sein du groupe.

Il y a beaucoup de réflexions et peu d'actions. Ces actions prennent énormément de temps. Peu de contact avec le politique de manière générale. Il manquerait peut-être des recommandations auprès de certains ministres, s'allier avec d'autres partenaires comme le DGDE (Délégué Général aux Droits de l'Enfant).

### Perspectives

Sensibilisation des futurs travailleurs sociaux sur le travail en réseau existant dans certaines communes. Sensibilisation à la précarité infantile. Faire part du travail à fournir sur le terrain. Discussion sur les différentes actions à pouvoir mener en tant qu'assistants sociaux.

### Groupe Jeunesse

Ce groupe rassemble différents acteurs impliqués au niveau jeunesse sur Saint-Gilles.

Le groupe s'est réuni sept fois durant l'année. Ces réunions ont été l'occasion d'inviter et de découvrir différents partenaires dans le domaine de la jeunesse. Le CEBEEM, centre pour le bien-être et l'équilibre mental asbl, est notamment venu se présenter. Le groupe a également invité un travailleur du Service Droit des Jeunes,

un travailleur du cabinet du Délégué Général aux Droits de l'Enfant et enfin une avocate spécialiste en droit de la jeunesse pour discuter du nouveau code de l'aide à la Jeunesse qui entre en application en janvier 2019. Ces rencontres ont amené différents débats et nous avons notamment abordé longuement la question de la présence des jeunes sur les espaces publics et leur relation avec les autorités.

Durant le mois de septembre, le groupe a aussi été visiter une IPPJ (fermée) à Braine-le-Château. Cette visite a permis d'aborder la question de la prise en charge de ces jeunes qui sortent d'une IPPJ et de l'accompagnement adapté qu'on peut leur offrir pour faciliter leur réinsertion.

Sept réunions se sont déroulées entre janvier et décembre. Il y a environ une quinzaine de personnes à chaque réunion.

Difficulté d'avoir un fil conducteur cohérent et d'entreprendre des projets concrets car les réunions sont espacées et les intervenants différents à chaque réunion.

## Perspectives

Pour l'année 2019, le groupe a comme projet de rencontrer le service KOBAN (police de proximité à Saint-Gilles) pour découvrir leur réalité de travail et échanger autour de la thématique des jeunes dans l'espace public.

## Groupe Logement

Groupe de travail mis en place à l'initiative du CPAS dans le but de faire le point sur différents sujets complexes relatifs au droit au logement ou sur toutes autres questions liées aux difficultés rencontrées dans le travail avec notre public concernant la problématique du logement de manière générale.

Les différentes associations présentes lors des réunions du groupe logement sont : L'AIS Verhaegen, le CODES, le CAFA, le service Justice de Proximité, la Maison d'accueil l'Escale, l'Ilot, le Service hygiène et Sécurité de la commune, le Foyer du sud, l'union des locataires de Saint-Gilles, le Service de médiation du service de prévention...

En 2018, nous avons continué à nous investir dans le groupe logement de manière ponctuelle en fonction de notre intérêt pour la thématique. Ces échanges nous apportent des informations utiles sur l'évolution des réglementations. Outre la rencontre avec d'autres partenaires et la création d'un réseau de manière plus informelle, la participation à cette réunion mensuelle permet également d'avoir une vision plus globale de l'évolution de cette problématique.

En parallèle de la campagne « Louer à tout prix ? », le groupe a pu aborder des questions qui concernent les membres de ce groupe comme la recherche de logements de nos publics ainsi que la manière de sensibiliser les instances communales à la mise à disposition de ces logements inoccupés. Le groupe collabore de manière plus régulière avec le groupe sans-abrisme ainsi que d'autres groupes de CPAS d'autres communes.

## Perspectives

Le groupe va se pencher plus précisément sur la prévention face à la perte de logement.

## Groupe intersectoriel jeunes en errance - Travail autour de la trajectoire des jeunes vers l'autonomie - travail intersectoriel avec les secteurs de la santé mentale, du sans-abrisme et de l'aide à la jeunesse

Ce groupe de travail, coordonné par le Forum - Bruxelles contre les inégalités, s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services bruxellois et l'association du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec réalisée en 2016. La question centrale est de se demander comment permettre une meilleure articulation entre nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? Ce groupe vise à développer de nouveaux modèles d'action autour des enjeux de la jeunesse, et plus particulièrement autour de la question du logement et de l'autonomie des jeunes. Un focus important est mis sur les jeunes désaffiliés. La présence de représentants de différents secteurs différents – l'aide à la jeunesse, le secteur de la santé mentale, le secteur du sans-abrisme et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant – permet de produire une analyse transversale, en puisant dans les différentes réalités de terrain respectives à chacun. Ce travail réflexif est soutenu par deux chercheurs en sociologie spécialisés sur ces questions. Un voyage d'étude à Montréal, organisé en novembre 2018, a permis aux membres du groupe de rencontrer plusieurs associations et institutions locales et d'affiner leurs réflexions sur ce sujet.

Cette analyse, réalisée à plusieurs voix, sera confrontée à d'autres partenaires bruxellois et à des groupes de jeunes en 2019. Elle devrait permettre une amélioration des outils existants, ainsi que la mise en place de nouveaux dispositifs à destination des jeunes bruxellois. De manière globale, ce travail pourrait per-



mettre une évolution des politiques publiques à destination du public qui nous préoccupe.

### Participation jeunesse

#### "Vers une politique locale de la jeunesse plus participative "

En septembre 2016, la commune de Saint-Gilles, en partenariat avec le CEMO, s'est engagée pour coordonner une démarche participative rassemblant les différentes associations travaillant avec les jeunes saint-gillois. L'objectif de cette démarche, réalisée dans le cadre du projet « Vers une politique locale de la jeunesse plus participative » de la ministre Simonis, était donc d'interroger les acteurs jeunesse communaux et privés, mais aussi et surtout de consulter les jeunes (de 12 à 26 ans) pour faire remonter leur parole. L'aboutissement de celle-ci devait faire émerger des enjeux concertés entre ces différents acteurs et de s'entendre sur un « projet commun » en définissant un cadre concerté pour la politique de la jeunesse à un niveau local. Plus concrètement, ce processus, qui a duré un peu plus d'un an, a abouti à l'écriture d'une charte d'engagement. Cette charte, et le plan d'action qui y est lié, contenant plus de 30 projets qui se développeront dans les années à venir, a été présentée publiquement aux jeunes, aux associations, aux services communaux et aux pouvoirs politiques le 24 janvier 2018. Elle a été signée par les membres du Collège des Bourgmestres et Echevins, qui se sont engagés à la porter. Les associations et services, qui ont accompagné ce processus, ont continué à se rencontrer tout au long de l'année 2018, afin de réaliser le suivi de cette démarche. Une nouvelle présentation publique du contenu de la charte aura lieu en avril 2019 et plusieurs des projets évoqués aboutiront dans les mois à venir.

La charte reprend les 9 enjeux prioritaires de la politique locale de la "Jeunesse.1060" suivants :

1. L'accueil et l'information des jeunes ;
2. L'écoute, l'expression et le dialogue avec les jeunes ;
3. La transversalité des politiques concernant la jeunesse et les synergies entre acteurs associatifs et acteurs publics ;
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ;
5. Le bien-vivre ensemble, la diversité et l'interculturalité, et l'ouverture au quartier, à la ville, au monde ;
6. L'accrochage scolaire et le bien-être scolaire ;
7. La sensibilisation aux questions de santé (notamment liées à l'alimentation, à la sexualité, et aux addictions) ;
8. Le soutien aux jeunes dans l'accès à l'autonomie (espace de transition 18/26 ans) : emploi, formation, logement, etc. ;
9. La qualité et l'accessibilité des espaces publics.



# Perspectives et conclusions

## Et pour la suite ?

Au CEMO, nous continuons à nous investir énormément dans les accompagnements individuels, mais l'ampleur des demandes et la complexité des situations nous confrontent à nos limites, principalement au niveau de nos moyens. Nous n'avons pas le temps de pouvoir accompagner et soutenir les jeunes et leur famille autant que nous le souhaiterions. Nous sommes, en quelque sorte, bien souvent contraints de nous centrer sur l'essentiel afin de pouvoir nous rendre disponible pour aider d'autres jeunes. L'équipe du Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles est également fortement sollicitée et doit aussi très souvent se limiter à répondre à la demande d'aide sociale, alors que cette « porte d'entrée » vers notre service nous permet de faire offre de service et de nous positionner pleinement dans notre rôle préventif, mais aussi de soutien, d'écoute et d'accompagnement. Malheureusement, lorsqu'un travail à plus long terme ou nécessitant une plus grande mobilisation est nécessaire, nous n'avons pas toujours la disponibilité de nous y investir.

En 2019, nous devons nous questionner sur la façon la plus adéquate de gérer cette situation car si nous ne répondons pas présent lorsque des jeunes ou des familles nous sollicitent pour un soutien ou un accompagnement, nous ne serons plus une de leurs ressources à l'avenir et il en va de même pour nos partenaires du réseau ! Nous devons concilier la gestion des nombreuses demandes d'aide sociale tout en préservant la dimension de l'accompagnement individuel. Pour ce faire, nous essayerons d'obtenir des moyens supplémentaires, mais nous devons également travailler sur d'autres aspects comme nos procédures internes ou avec nos partenaires.

En ce qui concerne nos projets et actions, nous serons également vigilants à maintenir et préserver l'existant. Nous souhaitons renforcer le dispositif KAP et trouver les moyens de le pérenniser. Nous souhaitons également augmenter l'offre d'unité de logement, mais nous n'avons pas la vocation à répondre au manque de logement. Le KAP est avant tout un dispositif permettant l'accompagnement à l'autonomie des jeunes et le logement en est un des outils. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos rencontres « intra » et « inter » sectorielles afin de partager notre expérience et soutenir autant que possible le développement de projet tel que le nôtre. Il est en effet primordial que différents projets puissent voir le jour afin de répondre à la diversité des situations des jeunes, et particulièrement des jeunes en errance. Notre dispositif KAP est une réponse, mais cela ne doit pas être la seule ! Il faut une diversité de modèles car il n'y a pas de « solution » unique.

Nous poursuivrons le développement de nos projets et actions que sont HLM, AMOrce, les Ateliers Parents et le Contrat de Quartier. Parallèlement à cela, nous maintiendrons notre implication et notre investissement dans de plus petites actions tout au long de l'année. Le nouveau décret portant sur le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse nous ouvre les portes pour de plus amples actions qui répondront d'autant mieux à nos constats de terrain. Nous sommes convaincus que notre présence et nos actions sur l'espace public sont essentielles afin d'aller à la rencontre des jeunes et de donner plus de visibilité à notre service. Il est triste de constater que le climat sécuritaire celui de la méfiance ou encore celui du contrôle rendent le travail social toujours plus difficile. Les jeunes et les familles ont de plus en plus la crainte de faire appel aux services censés les aider ; ils sont méfiants. Ils seront réticents à passer la porte d'un service qui pourrait se retourner contre eux. C'est malheureusement un constat qui est de plus en plus fréquent contre lequel nous devons nous dresser et restaurer un climat de confiance. Ceci dit, pas simple quand on voit comment évoluent certains services d'aide de première ligne... ou comment le politique met à mal nos missions ! L'agonie du secret professionnel est un exemple parmi d'autres.

Grâce au nouveau décret, nous pourrions poursuivre tout le travail réalisé avec les jeunes majeurs car nous avons clairement demandé à être agréé comme AMO accompagnant des jeunes jusqu'à leurs 22 ans. C'est aussi une évolution majeure que nous saluons et qui rencontre nos réalités de terrain et nos constats mis en avant depuis des années concernant le travail autour de l'âge de la majorité.

Pour l'avenir, nous devons donc préserver l'ensemble de nos missions de base et ne pas (trop) nous lancer dans de nouveaux défis tout en restant attentifs à certaines opportunités, en restant vigilant quant à l'actualité de nos secteurs. Nous devons être particulièrement attentifs à ne pas négliger la qualité de nos permanences quotidiennes et de notre accueil. Nous devons poursuivre nos partenariats et entretenir nos relations avec le réseau sans lequel nous ne pouvons pas travailler adéquatement.

Nous aurons aussi à trouver des solutions au manque d'espace de travail et du besoin de locaux pour le travail avec des groupes.

2019 sera aussi une autre année d'élections qui rebattra les cartes de l'échiquier politique avec pour conséquences d'inévitables changements. Changements d'hommes et de femmes politiques. Changements de mesures parfois positives... et parfois pas. Ces changements auront leur(s) impact(s) sur notre service ou sur notre pratique professionnelle, mais nous serons vigilants à défendre nos valeurs, à affirmer notre engagement dans la défense des droits de chacun, plus particulièrement ceux des jeunes, et surtout à combattre la précarité et l'exclusion sous toutes ses formes. Nous sommes fiers de notre modèle spécifique au CEMO qui allie l'aide spécialisée de l'aide à la jeunesse au travers d'un service AMO et l'aide générale d'un CPAS. Nous sommes convaincus de l'importance d'une approche généraliste, collaborative et « incluante », à l'inverse d'une tendance à l'hy-perspécialisation bien souvent trop « excluante ».

Olivier Gatti,  
directeur du CEMO

# Glossaire

AIS : agence immobilière sociale

AMO : service d'aide en milieu ouvert

CAAJ : conseil d'arrondissement de l'aide à la  
jeunesse

CAP : comité d'accompagnement pédagogique

CAS : centre d'accueil spécialisé

CAU : centre d'accueil d'urgence

CCAJ : conseil communautaire de l'aide à la  
jeunesse

CEMO : centre d'éducation en milieu ouvert

COE : centre d'orientation éducative

COO : centre d'observation et d'orientation

CPAS : centre publique d'action sociale

CSAJ : comité spécial de l'aide à la jeunesse  
(du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ : direction générale de l'aide à la  
Jeunesse

DGDE : délégué général aux droits de l'enfant

DGE : direction générale de l'enseignement

ETP : équivalent temps plein

FWB : fédération Wallonie-Bruxelles

HLM : Hors Les Murs

INCC : institut national de criminalistique et de

criminologie

IPPJ : institution publique de protection de la  
jeunesse

KAP : kot autonome provisoire

LPT : logement pour tous (AIS)

MENA : mineurs étrangers non accompagnés

MFQI : mineur poursuivi pour un fait qualifié

infraction

MIIF : mission d'intervention intensive en  
famille

MDD : mineur en difficulté ou en danger

MD : mineur en danger

PPP : projet pédagogique particulier

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SAAE : service d'accueil et d'aide éducative

SAIE : service d'aide et d'intervention  
éducative

SAJ : service de l'aide à la jeunesse

SPEP : service de prestations éducatives ou  
philanthropiques

SPF : service de placement familial

SPF justice : service public fédéral de la justice

SPJ : service de protection judiciaire

TJ : tribunal de la jeunesse



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter  
notre site : [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)  
et rejoignez-nous sur notre page  
Facebook : [www.facebook.com/CEMOasbl](http://www.facebook.com/CEMOasbl)



Avec le soutien de

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

CAP 48

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de  
Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

